Ville de Renens
Une différence créative

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 9 novembre 2023, à 19h30
Salle de spectacles

3ème séance – 2023-2024

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléréseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 10 novembre 2023 à 14h00 et 20h00
- Samedi 11 novembre 2023 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 12 novembre 2023 à 14h00 et 20h00

Je vous annonce que 56 Conseillères et Conseillers ayant signé la feuille de présence, le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Rosana Joliat, Liridona Smakiqi, Chiara Storari, MM André Cordeiro, Gérard Duperrex, Jean-Marc Dupuis, Benoit Grégoire, Luis Guedes, Jonas Kocher, Dylan Montefusco, Richard Neal, Silvio Torriani, Ignacy Wilczynski
Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, Fatma Tayfur, MM. Maythm Ghazi, Steeve Kocher, Dieudonné Ngoy Muvumbu, Vito Vita, Basile Zufferey

Sont partis avant la fin de la séance : Mmes Marie Schneider, Mélinda Zufferey-Merminod, MM. Jean-François Jeanrichard, Eugène Roscigno, Naim Smakiqi.

1. Adoption de l'ordre du jour

- **M. le Président**

En préambule, au nom du Bureau et afin de répondre aux questions qui ne manqueront pas, je tiens à expliquer au Conseil le dépôt des 6 préavis.

Lors de sa séance du 31 octobre dernier, le Bureau a pris connaissance du dépôt de ces 6 préavis. Dans l'optique de ne pas avoir 5 rapports à voter lors de la séance du mois de décembre, séance du budget, le Bureau a demandé à la Municipalité de reporter 2 préavis au Conseil du 1er février 2024.

La Municipalité a répondu que certains préavis sont récurrents et incontournables (comptes, budget, rapport de gestion, arrêté d'imposition), d'autres sont liés à l'importante phase de développement de la Ville et au maintien de sa qualité de vie et de son patrimoine, et certains sont des réponses à des demandes du conseil (AIL, Postulats et motions en suspens, etc.). La mission de la Municipalité est de répondre à ses obligations et de rédiger des préavis. Celle du Conseil, en plus d'être force de proposition, est notamment de traiter les préavis déposés. Certains sont

contraints dans le temps, d'autres ne le sont pas. Par conséquent, le Bureau a maintenu le dépôt des 6 préavis, les dates de séance de commission restent telles que proposées, mais les rapports de 2 d'entre eux soient présentés à la 1ère séance de 2024. Ce sont les préavis 50-53 (dont la séance de commission est prévue en janvier 2024) et 53-2024.

Le Bureau espère ainsi satisfaire les membres du Conseil, les membres de commission et la Municipalité.

J'ouvre la discussion :

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Chaque fois, je viens pour demander qu'effectivement notre ordre du jour soit beaucoup moins lourd par rapport au nombre de préavis que l'on a. Certaines séances, on n'a rien du tout comme préavis, on hésite même parfois à les supprimer. Quand j'entends la réponse de la Municipalité par rapport à ce qui vient de nous être dit, par rapport aux réponses que l'on nous doit, je me réjouis, parce que le préavis 51-2023, c'est peut-être la dernière fois qu'on le voit, vu que ce sont des demandes de prolongation de délais pour les réponses aux autres droits d'initiative que nous avons déposés.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Il est vrai que cette demande de ne poser que trois préavis dans cette cinquième ville du Canton qui vit une phase de développement énorme, qui, au travers de préavis, répond à vos demandes, nous a un peu interpelés. Nous pouvons entendre que pour certains groupes il est difficile d'assumer la tâche. Par contre, et nous l'avons vérifié encore hier lors de notre rencontre avec Madame la Préfète, la mission de la Municipalité est de répondre à ces préavis obligatoires tels que comptes, budget, arrêté d'imposition, de répondre aussi à vos interpellations ou motions et également de répondre aux demandes des citoyennes et des citoyens. Et là nous venons, effectivement, aujourd'hui avec six préavis déposés. Nous avons l'obligation de vous répondre. Quelques fois, c'est vrai Madame Divorne, nous avons du retard, vous êtes aussi un Conseil communal qui avez pas mal de questions, qui êtes des gens qui avez force de proposition et, oui, pour nous c'est beaucoup de travail aussi. Je vous l'ai dit plusieurs fois, je n'arrive pas, je ne veux pas m'engager, nous ne pouvons pas nous engager à vous produire un nombre de préavis constant par Conseil communal. Votre liberté est de les traiter dans la force de vos groupes et dans la mesure de vos moyens, bien sûr. Par contre, nous les déposons et je ne pense pas avoir dit que nous pouvions reporter en février le préavis 53-2023 puisqu'il a des incidences, il y a un certain nombre de montants qui interviennent dans la couche transports de la péréquation ; en le reportant aussi longuement, on pourrait se priver d'un financement. Par ailleurs, je suis régulièrement interpelé par des citoyennes et des citoyens qui me disent que la sécurité sur le chemin de l'école est insuffisante, on vient avec une proposition extrêmement concrète qui répond aussi pleinement aux attentes des directions et vous souhaiteriez reporter ceci…. Je trouve ceci dommageable et je ne peux que dire que nous avons du travail, on respecte aussi vos rythmes, on dépose (les préavis) en espérant qu'ils soient traités au plus vite. J'aimerai aussi dire que derrière les Municipaux que nous sommes, il y a des équipes administratives qui font notamment le courant, mais qui, aussi, répondent à toutes vos questions, interpellations… On sort de périodes qui ont été compliquées, on a un rythme de travail qui est très élevé, on a beaucoup d'attentes auprès de l'administration et le fait de les traiter aussi rapidement est aussi un signe d'élégance par rapport au travail qui est réalisé pour les soumettre à votre Conseil. Voilà ce que j'avais à nous dire et à vous dire.

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

Je serai bref ! On est 80 Conseillers communaux dans cette salle. Cela ne devrait quand même pas être dur de traiter six préavis. J'entends bien que l'on est surchargés, je l'entends… mais les citoyens, ceux qui nous ont mis à cette place, qu'est-ce qu'ils en pensent ? La Municipalité et les

services communaux qui font leur boulot, qu'est-ce qu'ils en pensent ? Alors, que l'on ait du retard, cela peut arriver, que l'on ait beaucoup, cela peut arriver. Je crois qu'on le connait tous au boulot, ce retard ; à Noël il y a toujours un petit pic, on n'arrive pas à faire des miracles, on le reporte à janvier. Mais pourquoi est-ce que l'on doit partir déjà vaincus ? Laissons déposer ces préavis, faisons notre maximum, essayons tous ensemble, toutes forces et tous partis confondus de traiter ces préavis. Peut-être avec un ou deux commissaires manquants, mais en respectant les quorums. Traitons ces préavis, faisons avancer ces projets, faisons juste le job pour lequel on a été élus. J'aimerais finir en rappelant juste que les autorités communales, à mon sens, sont composées de deux choses : un exécutif et un législatif. De nouveau, pour le citoyen on travaille ensemble, on se coordonne, on arrive à un résultat. Mon souhait, mon vœu, en tous cas le sens de ma prise de parole ce soir, c'est : relevons les manches et montrons-nous dignes de la Ville, de notre Ville, qui bouge.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je soutiens tout à fait ce que vient de dire Sylvain Richard ici à ce micro. Je cois que, comme le disait Monsieur le Syndic, nous sommes la cinquième ville du Canton, nous sommes une ville qui bouge. Par contre, nous sommes encore dans un rythme de croisière de ce Conseil, qui est un rythme de croisière qui est plus vieux de trente ans. Je regarde Verena (Berseth) qui est encore plus ancienne que moi dans ce Conseil communal. Nous faisons nos dix séances par année, il n'y pas de séance en janvier, pas de séance en juillet, pas de séance en août… Pour cette année les date sont posées, mais, Sylvain (Richard), fais-nous un calendrier avec une ou deux séances de plus, je pense que l'on pourrait bien s'en sortir. Je t'envoie la patate chaude, mais je pense que ce serait peut-être une bonne solution.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Oui, je suis tout-à-fait d'accord, mais mon groupe et moi préférons étudier correctement ces préavis. Parce que, parfois cela arrive, comme pour la Place du Marché, tout ce qui est passé par nous, on ne s'est pas rendu compte que cela nous coûte, cela coûte aux Renanaises et Renanais des millions de francs. Donc, ce qui arrive actuellement à la Place du Marché, on a tout laissé goudronner et maintenant on est en train de tout décaper, pourquoi ? parce qu'on n'a pas pu, peut-être, étudier correctement ce dossier. Donc, je ne veux pas aller vite, parce que c'est contre-productif, Mesdames et Messieurs. Je veux aller tranquillement et bien étudier les dossiers parce que sinon, cela coûte plus cher d'avancer comme ça, sans pouvoir étudier d'une manière efficace.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai été horrifié de voir qu'après une année à peine, on a arraché déjà toute la verdure, on a enlevé tous les arbres de la place de jeu et maintenant, je vais appuyer ça : on a mis du goudron et maintenant on enlève le goudron, les gens s'arrachent les cheveux. Qui va payer l'addition ? Comme ils avaient dit à Lausanne quand ils ont mis les tables : qui va payer l'addition ? Ce n'est pas les personnes de la Municipalité qui ont décidé ça, c'est nous, les citoyens, on va se faire battre, on va se faire descendre en flamme, c'est inadmissible qu'on arrive à détruire autant de choses. J'espère quand même que le goudron qu'on a enlevé pourra être revendu à quelque part.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Delapierre. C'est un peu hors sujet, mais merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'entends qu'il y a des groupes qui ont de la peine. Je ne peux pas par contre accepter que l'on dise que si on avait mieux étudié le préavis du Marché nous aurions dégrappé et de laisser croire à ce micro que l'on a pu dépenser autant d'argent inutilement. Pardonnez-moi, on a le droit de débattre, on a le droit de poser les choses, on peut dire : j'ai l'impression que…. Mais d'affirmer ceci est totalement erroné. J'aimerais juste rappeler que le projet du tram, si on avait pu le faire dans les temporalités requises, vous seriez venus en tram ce soir ici et le tram n'aurait pas eu

cette configuration-là. C'est parce qu'il y a eu autant de reports, de retours qu'effectivement, il ne nous était plus possible à nous, de modifier des plans que l'Office des transports avait alloués et on était condamnés à suivre scrupuleusement les plans proposés. Certes, on a dû corriger, on est capables de dire : oui, on a fait faux, ce n'était pas notre erreur, c'était une erreur liée aux temporalités ; on accepte cette erreur. Mais ne faites pas croire aux citoyennes et citoyens que la Municipalité actuelle est capable de, comme ça, délibérément, et par incompétence, de laisser tomber un million cinq cent mille ou deux millions et que ceci aurait été différent si vous aviez eu trois semaines de plus pour traiter le préavis. Je trouve que ce n'est pas correct, ce n'est pas digne d'une relation que l'on peut avoir de travail, de confiance et de collaboration.

- **M. le Président**

Merci Monsieur le Syndic. Quelqu'un demande la parole ? Ce n'est pas le cas, je vais juste, à titre d'information vous informer sur notre règlement, c'est important que vous en preniez connaissance. Je rappelle aussi à la Municipalité l'article 18 de notre règlement et l'article 24 de la Loi sur les Communes : « le Bureau établi l'ordre du jour d'entente, c'est bien mentionné d'entente, avec la Municipalité, Président et Syndic » Or, je constate que la Municipalité a ignoré cette étape, puisqu'elle n'a pas pris en compte les souhaits du Bureau. Voilà, je tenais quand même à rappeler notre règlement, parce que c'est important que tout le monde prenne connaissance de cela.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je le répète : nous posons des préavis que nous donnons à votre responsabilité, à vos compétences ; vous les étudiez, vous faites des rapports, idéalement des rapports qui reflètent parfaitement les séances, et qui ne sont pas forcément redébattus ensuite, et après, vous les votez. Notre responsabilité c'est de vous apporter des préavis complets, dans lesquels vous avez toutes les matières pour décider en pleine conscience et, ça, c'est notre responsabilité. On en dépose six ce soir en vous disant : voilà, pour nous quels sont ceux qui sont importants. Vous débattrez après, vous, si vous avez le souhait de différer l'AIL ou un autre, c'est votre responsabilité. La nôtre, c'est de vous apporter du matériel pour travailler. Et pardonnez-moi, Monsieur Hoxha, si à Noël il y en a quatre ou cinq, je vous avertirai, mais je ne freinerai pas le dépôt des préavis, parce qu'on a des interrogations ; je vais souvent au marché, je vais en différents endroits, je croise la population qui me demande : que faites-vous dans telle thématique ? Vous allez peut-être me rappeler que sur un ou deux objets, j'ai encore du retard, c'est vrai ; dès que je peux nous allons répondre à des questions que vous avez posées. Mais c'est la vie d'un Conseil communal. Je me souviens que toutes et tous, c'est vrai, je répète aussi ce que disait Monsieur Sylvain Richard, toutes et tous quand on a fait campagne, je me souviens qu'on avait quand même dit que l'on voulait être là, je me souviens que l'on a prêté serment d'avoir la vérité et la justice devant les yeux et de nommer le plus pertinent dans la fonction. Souvenons-nous de ce que l'on a voté, de ce que pourquoi on s'est engagés et souvenons-nous que l'on a aussi une responsabilité face au rôle qui est le nôtre, face à la place des autorités dans une ville comme Renens. Ce serait absolument dommage que l'on ne respecte pas un certain niveau de compétence, de paroles, de propos et d'activités.

- **M. le Président**

Merci Monsieur le Syndic. La parole n'étant plus demandé, nous pouvons continuer. L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Une motion de M. François Delaquis
- Une question de M. Pierre Borloz
- Une question de Mme Carole Castillo
- Une question de Mme Elisabete Cunha

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 17 et 18 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant plus demandée, je soumets cet ordre du jour au vote.

Il est adopté à main levée à une large majorité moins deux abstentions.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
   - Communiqué de la Municipalité du 30 octobre 2023 sur ses activités du 26 septembre au 30 octobre 2023
   - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Rachid Taaroufi intitulée « Naturalisation de 3e génération »
   - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Stéphane Montabert intitulée « Marginalité et vivre-ensemble »
   - Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Mme Elodie Golaz Grilli intitulée « Une fête des écoles pour tous, festive et sécurisée »
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission postulat Verena Berseth/Joëlle Zahnd** - « La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute »
    Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL, Présidente-rapporteur
11. **Rapport de commission postulat Byron Allauca -** « Pour un contrôle des loyers en période de pénurie »
    M. Stéphane Montabert, UDC, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission** Préavis N° 42-2023 – Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.- Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité...Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la Commune de Renens »
    M. Dylan Montefusco, UDC, Président rapporteur
13. **Rapport de commission** Préavis N° 43-2023 - Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) - Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun »
    M. Richard Neal, PSR, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission** Préavis N° 45-2023 - « Parc des Côtes » : réemploi d'une rue en parc public - Plan d'affectation et crédit d'ouvrage »
    Mme Verena Berseth, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur
15. **Rapport de commission** Préavis N° 47-2023 - Pôle Emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus - Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »
    M. Roland Delapierre, UDC, Président-rapporteur

16. Dépôt de préavis – discussion préalable

Les dates proposées pour le traitement des préavis seront déterminées lors de la séance du Conseil communal.

- **Préavis N° 48-2023 -** Demande de crédit pour - les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et la rénovation de la Salle de spectacles de Renens et l'aménagement de ses espaces extérieurs ; - l'étude jusqu'aux soumissions rentrées de l'agrandissement (nouvelle construction) ; - l'étude jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire de la rénovation du bâtiment existant et ses aménagements extérieurs
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    Lundi 13 novembre 2023 à 19h30
    Salle de spectacles, Salle de conférences, Rue de Lausanne 37
    Présidence : PSR
- **Préavis N° 49-2023** - Adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    Jeudi 23 novembre 2023 à 20h00
    Hôtel-de-Ville, rue de Lausanne 33
    Présidence : PLR-PVL
- **Préavis N° 50-2023** - Mise en œuvre de l'Aide individuelle au logement (AIL) - Réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1564 personnes »
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    Mardi 21 novembre 2023 à 19h00
    Salle de spectacles, Salle de conférences, Rue de Lausanne 37 Présidence : Fourmi rouge
- **Préavis N° 51-2023** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    ***Lundi 8 janvier 2024** à 19h00*
    Salle de spectacles, Salle de conférences, Rue de Lausanne 37 Présidence : Commission de Gestion
- **Préavis N° 52-2023** - Plan Climat de la Ville de Renens – 1re génération. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'101'500.- TTC pour le plan d'actions 2024-27
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    Mercredi 22 novembre 2023 à 20h00
    Salle de spectacles, Salle de conférences, Rue de Lausanne 37 Présidence : Les Vert.e.s
- **Préavis N° 53-2023** - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 744'300.- TTC
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
    Lundi 20 novembre 2023 à 19h00
    Centre technique communal, rue du Lac 14
    Présidence : UDC

17. Motions, postulats, interpellations

- Développement du postulat Colette Racloz intitulé : « Des banc de l'amitié dans les cours de récrés »

18. Questions, propositions individuelles et divers

---

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Lors de la relecture du PV, une question m'est apparue au sujet de la CRI sur les décisions qui ont été prises par les Chefs de groupe. Est-ce bien juste que la CRI se réunira une fois par année et, ceci, avec effet immédiat ? Est-ce que c'est bien juste, Monsieur Borloz ? Donc, on change notre article 46 comme ça ? avec une baguette magique ?

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Je vais en parler tout à l'heure.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je mets le procès-verbal du 5 octobre 2023 au vote.

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune démission à ce jour.

J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communication de la Présidence

- **M. le Président**

Je vous informe que le 7 octobre 2023, j'ai eu l'honneur de prononcer un discours à l'occasion de la cérémonie annuelle du SDIS Malley Prilly-Renens. J'ai exprimé ma fierté et ma gratitude envers ces hommes et ces femmes qui assurent notre sécurité au quotidien, en faisant preuve de courage, de dévouement et de professionnalisme.
Un salut particulier au commandant de la SDIS, M. Damien Chatelan, qui guide cette équipe avec une compétence et une efficacité remarquables.

Le 8 novembre 2023, j'ai eu l'honneur de rencontrer Mme la préfète Anne Marion Freiss lors de sa visite annuelle de contrôle. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour ses conseils précieux.

J'ouvre la discussion

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

J'interviens à ce point-ci parce que cela touche votre Bureau, M. Borloz me suivra aussi pour demander des modifications du règlement du Conseil, et comme c'est de la compétence du Bureau, je me permets d'intervenir à ce point.
La commission de recours en matière d'impôts, que je préside, demande une modification URGENTE de notre règlement du conseil communal actuel, pour que nous soyons en adéquation avec la loi et notre pratique au quotidien.
En préambule. Tout d'abord, qu'est-ce que la commission de recours en matière d'impôts ?
La commission communale de recours est une émanation directe de la séparation des pouvoirs à l'échelon communal.

En effet, elle a pour mission de contrôler l'application des règlements communaux lorsqu'un impôt ou une taxe est prélevé. Elle adopte donc la fonction et le rôle de l'organe « judiciaire » au niveau de la commune. Elle garantit la possibilité pour les justiciables de faire valoir leurs droits et de faire vérifier la légalité de la décision dont ils sont l'objet. Elle diffère ainsi des autres commissions permanentes de notre conseil qui mènent des débats politiques, ce qui n'est pas le cas de la commission de recours qui doit appliquer le droit et dont les décisions sont susceptibles d'un recours au tribunal cantonal.
Comment est-elle composée ?
Aux termes de l'art. 45 LICom, chaque commune doit instituer une commission de recours de trois membres au moins, nommés par le Conseil communal ou général au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. En pratique, les membres désignés font partie du Conseil, même si la loi ne le requiert pas obligatoirement. Il faut donc au minimum trois membres. Les règlements des Conseils généraux ou communaux peuvent prévoir plus de membres. Il est conseillé de conserver un nombre impair de membres. Une décision prise par la commission sans que tous les membres soient présents est nulle.
A cet égard, il est opportun de prévoir dans le règlement du Conseil des suppléants pour le cas où un membre ne peut pas siéger (par exemple : trois membres et deux suppléants). La composition de la commission peut changer en cours d'instruction à condition que tous les membres aient accès et connaissance de l'entier du dossier au moment de la délibération.
Ainsi, pour être en conformité avec la loi je vous demande, Monsieur le Président, que le bureau du Conseil dépose, avec un effet d'urgence (pour le prochain Conseil) la modification de l'article 45 de notre règlement. Ce sera le même numéro pour le futur règlement qui sera déposé, le numéro ne changera pas.

Article actuel :

Article 45 - La commission de recours en matière d'impôts est formée de cinq membres au moins. Elle fonctionne comme Autorité de recours contre les décisions de la Municipalité en matière d'impôts. Ses décisions sont susceptibles de recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Article modifié :

Article 45 - La commission de recours en matière d'impôts est formée de **3 membres au moins et de 2 suppléants** Elle fonctionne comme Autorité de recours contre les décisions de la Municipalité en matière d'impôts. Ses décisions sont susceptibles de recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

C'est ainsi que, Monsieur le Président, je vous demande de mettre cette modification technique à l'ordre du jour de notre prochain conseil.
Monsieur Pierre Borloz devra aussi intervenir. Et un petit post-scriptum : avec ce qui avait été dit en vain, on a de la chance : au mois de décembre on a une date de réserve, peut-être que cette fois-ci il faudrait l'utiliser.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Je fais exactement la même demande que Monsieur Roscigno, au sujet de la CRI, je ne vais pas vous lire les anciens articles, parce que vous les connaissez tous, c'est le règlement du Conseil, l'article 46.

Suite à mon intervention lors du dernier Conseil, je demande des modifications urgentes au règlement du Conseil communal de Renens

Ancien article
Article 46 - La commission régionale et intercommunale est formée de 13 membres àlus par le Conseil au moins.
Elle suit les activités des associations régionales et des autres entités de collaboration intercommunale selon l'art. 107a ss LC. La commission donne son avis à titre consultatif sur les sujets régionaux et sur la portée régionale des préavis déposés par la Municipalité.
La commission peut être chargée de l'examen des préavis municipaux portant sur des affaires à caractère régional ou intercommunal. Elle préavise sur les conventions liant les communes dans une Entente intercommunale (art. 110 LC) et dans une association de Communes (art. 113ss LC).
La commission regroupe les délégués élus (art. 41) aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la commune fait partie ; elle est invitée en tant que telle à l'Assemblée générale de Lausanne Région. Elle se réunit au moins quatre fois par an et rapporte au Conseil, au moins une fois par année, sur ses activités et sur les activités de ses membres dans les diverses associations régionales.
La Municipalité informe régulièrement cette commission sur son activité dans ces diverses entités, en particulier les associations régionales, les Ententes, ainsi que sur les divers projets intercommunaux ou régionaux en cours.

Nouvel article

Article 46 - La commission régionale et intercommunale est formée de 13 membres **élus par le Conseil. Les membres surnuméraires n'ont pas le droit de vote en séance plénière mais peuvent participer activement aux débats.**
Elle suit les activités des associations régionales et des autres entités de collaboration intercommunale selon l'art. 107a ss LC. La commission donne son avis à titre consultatif sur les sujets régionaux et sur la portée régionale des préavis déposés par la Municipalité.

Modification de l'alinéa 3

La commission regroupe les délégués élus (art. 41) aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements, dont la commune fait partie, elle est invitée en tant que telle à l'Assemblée générale de Lausanne Région. **Elle se réunit <u>au moins</u> une fois par an et rapporte au Conseil, au moins une fois par année sur ses activités et sur les activités de ses membres dans les diverses associations régionales**.
La commission s'autodétermine pour sa gestion. La convocation ainsi que l'ordre du jour est établi par le président de la CRI. La CRI est informée si elle est convoquée dans son entier ou par « commission ».
La Municipalité informe régulièrement cette commission sur son activité dans ces diverses entités, en particulier les associations régionales, les Ententes, ainsi que sur les divers projets intercommunaux ou régionaux en cours.
Fin de l'article

Je demande que ces modifications soient traitées par le Bureau du Conseil et mises à l'ordre du jour de notre Conseil de décembre pour être validées.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée la discussion est close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour suivant.

5. Communication de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 26 septembre au 30 octobre 2023.

Est-ce que la Municipalité à d'autres communications à nous transmettre oralement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous réitère nos cordiales salutations. En plus des communications écrites que nous vous avons adressées, nous avons deux communications : une de Madame Karine Clerc et l'autre de Madame Patricia Zurcher Maquignaz. Je propose que Madame Clerc commence.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai effectivement quelques communications brèves à vous faire. Tout d'abord, répondre à une question d'une Conseillère du dernier Conseil au sujet d'Octobre rose, ce mois dédié à la lutte et à la solidarité avec les personnes concernées par le cancer du sein. La question était de savoir si la Commune de Renens avait organisé quelque chose à cette occasion-là. La réponse était : non. Mais nous nous sommes renseignés pour savoir si la Fondation Profa, dont nous sommes partenaires, qui travaille sur les questions de sexualité et de périnatalité et qui offre beaucoup de prestations. Je les ai juste approchés pour savoir s'ils avaient organisé quelque chose pour ce mois d'octobre rose et ils m'ont répondu que non, mais que cela pourrait être une idée pour une autre année et qu'ils mettaient ça dans leur boîte à idées. Pour vous dire que cette proposition va peut-être donner quelque chose l'année prochaine.

Une autre information que je voulais vous transmettre : à la page 2 des communications de la Municipalité, nous parlons de l'association Objectif Terre qui organise des repas de Noël pour toute personne qui souhaiterait participer à un Noël populaire, qui serait peut-être seule durant cette période. Je voulais dire que ce n'est pas uniquement pour les personnes qui vivent dans la précarité que ces soirées sont organisées, c'est pour toute personne qui aurait envie de vivre un Noël populaire, un Noël avec d'autres personnes, quelle que soit sa situation. C'est d'ailleurs beaucoup plus sympa quand c'est comme ça que cela se passe.

La troisième information : vous avez aussi réagi à la suppression des prestations cantonales d'aides à l'intégration pour les enfants qui sont dans un accueil parascolaire pendant la période des vacances. Vous aviez appris que pendant la période des vacances ces aides à l'intégration avaient été supprimées. La Commune de Renens a réagi, vous le savez, puisque nous en avons parlé, de même que la Fédération des réseaux de jour (la FRAJE), celle-ci a également réagi et plein d'autres communes Je peux vous dire que la FRAJE a rencontré Monsieur Frédéric Borloz et il a récemment, via cette Fédération des réseaux, écrit pour dire qu'il revient en arrière, qu'il avait pris conscience que, pour plein de communes, la situation était compliquée, que les communes ne pourraient pas, dans l'immédiat, combler ces prestations et que, par conséquent, la suppression était reportée à l'année prochaine et que, d'ici-là, plusieurs rencontres auraient lieu pour essayer de trouver des solutions. C'est une bonne nouvelle.

Encore une information : Lausanne Région, c'est une Association qui travaille sur différentes thématiques transverses avec d'autres communes dans le Grand Lausanne, la Ville de Renens est membre de cette association et plusieurs d'entre nous travaillent dans différentes commissions. La commission prévention des dépendances organise le 5 décembre une soirée

sur le thème du jeu pour promouvoir le jeu comme outil de prévention. Comme la Commune de Renens a participé financièrement à cet événement, nous avons demandé si les Conseillers communaux pourraient éventuellement y participer, il a été répondu que oui. Je n'ai pas encore de flyer ou d'information à vous transmettre, mais le 5 décembre une soirée sur le thème du jeu sera ouverte aux Conseillers communaux et je ferai en sorte que l'information vous parvienne à temps, je vous la donne ce soir, parce que si vous l'apprenez une semaine avant, ce sera beaucoup trop tard.

Une dernière information : Une question était apparue, venue par le Conseil et revenue également par l'association des parents d'élèves, le Service Culture-Jeunesse et Sports ainsi que le Service Enfance-Cohésion sociale : nous sommes en train de travailler sur les solutions pendant les vacances d'été pour l'accueil de jour pour les enfants qui sont à l'école. Nous sommes en train de nous informer auprès des autres communes pour trouver des aménagements qui permettent de ne pas simplement garder des APEMS ouverts parce que cela voudrait dire que les enfants ne quittent jamais l'environnement scolaire et il faut que l'on puisse s'organiser différemment. On est en train d'y travailler ensemble et nous reviendrons vers vous quand nous aurons pu avancer sur ce dossier.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Quelque chose disparait… comment le remplacer ? Nous avons appris dans le communiqué de la Municipalité que l'Harmonie de la Clé d'Argent a annoncé la cessation de ses activités en tant que fanfare officielle de Renens après, je crois, 40 ans de bons et loyaux services. Un projet est en cours, certes, mais Renens sera-t-il prioritaire lorsque nos manifestations nécessiteront une fanfare ? Une recherche de musiciens et non pas une nouvelle fanfare a-t-elle été envisagée ? C'est vraiment dommage de dire aurevoir à une partie de notre ADN.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Vous avez complètement raison, Madame Castillo, c'est dommage de voir une Harmonie après autant d'années disparaître. Ce n'est pas du fait de la Municipalité, ils nous avaient déjà approchés en juillet 2022 pour nous dire combien c'était difficile de trouver des nouveaux musiciens, parce que vous savez que, malheureusement, la musique de fanfare n'attire pas beaucoup les jeunes gens, c'est extrêmement dommage. Ils ont cherché beaucoup, beaucoup de solutions, on les a vus plusieurs fois en juillet et en août 2022, on a essayé de trouver des solutions avec eux, de les accompagner. En mars 2023, on a refait un point de la situation avec eux. Tous les scénarios que l'on avait envisagés et proposés ne convenaient pas aux autres Harmonies qui se réunissaient. Et en avril 2023 ils ont dénoncé la convention qui les liait à la Ville de Renens, bien entendu avec regrets. On a cherché encore à discuter encore et encore avec eux. Aujourd'hui on est en train de finaliser, c'est pour ça que je ne vous donnerai pas le nom de la nouvelle Harmonie ou Fanfare, vous verrez, je ne veux pas trop en dire, il faut vraiment que l'on puisse finaliser… nous aurons une nouvelle Fanfare à Renens qui sera là pour Renens. Il y des choses qui changent dans d'autres villes qui sont plus compliquées et on va accueillir ces personnes à bras ouverts. Et bien entendu que pour la Clé d'Argent qui va devenir l'Harmonie de l'Ouest on aura toujours plaisir à les accueillir à une manifestation ou l'autre sachant qu'il y a plusieurs musiciens de la Ville de Renens. Mais malheureusement, par les temps qui courent, les fanfares ayant moins d'attraits, ils ont dû se résigner et je peux vous dire que ce n'était pas du tout de gaité de cœur, quand on les a reçus ils étaient vraiment tristes de devoir fusionner avec d'autres, mais voilà, on les recevra toujours et j'espère que l'on va pouvoir vraiment finaliser et de vous annoncer le nom de la nouvelle Fanfare renanaise.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Lors du Conseil communal du 5 octobre 2023, une interpellation a été déposée par Madame la Conseillère communale Mélinda Zufferey-Merminod concernant les jardins familiaux « Au Château ».
Aux questions posées, la Municipalité peut répondre de la manière suivante :
Par qui les travaux ont-ils été commandés ?
Les travaux ont été commandés par le service Gestion urbaine-Développement durable, en charge de la gestion et de l'entretien des jardins familiaux de la Ville.
Quelles sont les raisons qui ont conduit à cette demande ?
Cette demande émane principalement des personnes qui cultivent ces parcelles potagères. L'année dernière, elles ont communiqué au service que la majeure partie de leurs cultures avait été volée. De plus, quelques chiens en liberté y ont souillé à plusieurs reprises les parcelles. Enfin, la table centrale du jardin est régulièrement utilisée par quelques personnes peu respectueuses qui disséminent leurs déchets sur les parcelles et alentour.
La population, en particulier celle résidant dans le quartier a-t-elle été informée ? Si oui, par quel biais ?
Le service Gestion urbaine-Développement durable n'a pas jugé nécessaire d'informer l'ensemble de la population du quartier, estimant que seuls les locataires des jardins familiaux étaient concernés et qu'il s'agissait d'une mesure d'entretien courant, pareille à ce qui se fait sur les neuf autres sites.
S'il y a eu des problèmes, y-a-t-il eu une médiation ?
Il n'y a pas eu de médiation, les voleurs de légumes agissant généralement de nuit. Cependant, à la suite de cette interpellation, le service propose d'inviter les divers groupes d'acteurs du quartier (locataires des jardins, garderie, GAF, habitant.e.s) à participer à une soirée consultative qui se fera d'ici à la fin de cette année, afin de pouvoir entendre les interrogations et les souhaits de chacune et chacun et de trouver une solution qui puisse convenir au plus grand nombre.
La crèche a-t-elle été informée ? Si oui, les questions de sécurité ont-elles été abordées ?
La crèche cultive un lopin de terre dans ces jardins et à ce titre, elle a été informée.
Si la population et la crèche ont été informées, quels sont les retours ?
Pour l'instant, aucun retour n'est parvenu au service.
Les travaux n'étant pas terminés, peuvent-ils être cessés dans l'attente de l'éclaircissement de la situation ?
Au moment du dépôt de l'interpellation, les travaux étaient déjà à bout touchant. Aujourd'hui, seuls les portails devraient encore être modifiés pour garder la perméabilité entre l'avenue du Château et le chemin de la Bruyère. Mais la solution définitive à ces questions de cohabitation émergera, nous l'espérons, de la séance consultative qui sera organisée sur place en fin d'année.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère communale, Madame Mélinda Zufferey-Merminod, intitulée : Jardins familiaux ou jardins carcéraux ?

- **Mme Melinda Zufferey Merminod, Les Vert.e.s**

Tout d'abord, merci de répondre à mon interpellation. Je n'avais pas vu ça dans les documents, donc je suis bien heureuse d'avoir une réponse orale à mes questions. Ce qui m'a permis de me préparer si jamais je n'avais pas de réponse. J'étais en effet étonnée que les travaux, contrairement à ce qui a été dit, il y avait uniquement les poteaux qui avaient été plantés, les grillages n'avaient pas du tout encore été posés quand j'avais déposé mon interpellation. J'ai bien vu que ce souhait n'avait pas été… que l'on n'avait pas pu tenir compte de ma demande. Je me ferai un plaisir d'envoyer quelques photos qui pourront être mises au procès-verbal *(ci-dessous)*

parce qu'il y quand même, à mon avis, encore des questions sur le côté carcéral, excusez-moi pour l'expression, mais on en quand même de là. Je suis passée de l'émotion de la dernière fois à devoir expliquer à mes enfants pourquoi, comment, etc… à un petit peu quand même de colère. Ces poteaux en métal n'ont rien à voir, ces grillages n'ont rien à voir avec l'esprit du lieu, c'est fort regrettable. Et puis, là je m'adresse aux propriétaires de ces lopins de terre, parce que cela vaut la peine d'aller voir sur place les portails. Je suis contente de savoir qu'il va y avoir une réflexion sur ces portails, en fait ils sont tellement mal installés que l'on doit empiéter sur la parcelle environ de 1m50 pour pouvoir entrer à l'intérieur des jardins familiaux, ce n'est à mon avis pas très logique comme cela a été fait. Je prends note de la réponse et je suis très contente qu'il y ait cette séance qui soit faite avec le GAF et les différentes parties prenantes, je pense que cela aurait été bien de la faire avant d'intervenir à ce point-là sur un espace public qui, contrairement aussi à ce qui a été dit concerne bien plus de personnes que les propriétaires des jardins familiaux et de la crèche, parce que c'est aussi une place de jeux, une place de jeux publique juste aux abords de ces jardins familiaux. Donc en fait, ils sont utilisés par bien plus de personnes que l'on pense. A ce titre, je pense que la population aurait aussi le droit d'être consultée dans ces mises en place de grillages qui, a priori, n'empêcheront pas les chiens de venir, ça j'en suis assez sûre, parce qu'il y a beaucoup de perméabilité autour. Il faut dire que cette barrière n'empêche pas grand monde de rentrer dedans. J'en aurai terminé, je ne veux pas rallonger encore plus la séance. Merci de m'avoir écoutée et merci d'avoir apporté ces réponses.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai une question et une remarque. Ma question concerne la naturalisation de la 3ème génération. Je n'ai pas internet, je me débrouille autrement. Mais ce sont deux choses : posséder un ordinateur et savoir s'en servir. J'ai remarqué cela avec des jeunes, on croit qu'ils savent, mais non finalement. J'ai vécu l'exemple des bourses d'apprentissage : la jeune fille que je suivais n'est jamais arrivée à entrer sur le site de la bourse pour demander le formulaire ou l'inscription en ligne. Même des personnes plus habituées à travailler avec l'informatique n'y sont pas arrivées. Il est dit dans votre réponse : la candidate et le candidat doit demander par courriel au secrétariat d'état aux migrations, le SEM, le formulaire. Ma question est la suivante : si un candidat ou une candidate s'adresse au Greffe, pourrait-on l'aider ? Le Greffe ne risque pas d'être débordé, il y a entre une à trois demandes par année. C'est ma première question.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je voulais vous répondre pour vous dire que le Greffe prend à cœur de suivre toutes les situations, d'accompagner toute personne qui souhaite vivre une naturalisation, il y a un suivi qui est fait. Lorsqu'un courrier ne rentre pas, le Greffe prend son téléphone, rappelle les gens, les aide à

remplir. S'il y un service qui va vous aider pour ce type de demandes, c'est bien le Greffe. N'hésitez pas à y recourir autant de fois que vous le souhaitez et à le faire savoir. Vraiment, il y a une équipe qui prend à cœur à ce que personne ne reste sur le chemin en raison d'une incapacité à accéder à une information ou de ne pas pouvoir remplir un questionnaire. La réponse est donc très affirmative.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Merci Monsieur le Syndic d'être aussi positif, cela rend bien service. Ma remarque concerne la marginalité, la réponse à « marginalité et vivre-ensemble ». D'abord, je remercie la Municipalité de ne pas discriminer les gens de la Place du Marché, parce que moi aussi, j'y traîne souvent. C'est un lieu d'échanges, on peut transmettre des infos, discuter etc… Les personnes qui sont là, il faut savoir les écouter un peu, elles n'ont pas décidé un matin d'être au chômage et d'avoir beaucoup d'autres problèmes. J'ai de la peine à rester debout longtemps, mais cela ne me gêne pas d'aller m'asseoir avec eux, je n'ai jamais eu un regard méchant, tout au plus un regard étonné. Quand je suis tombée, l'hiver passé, que je me suis cassé le poignet, ils sont arrivés au trot, m'ont relevée. Je conclus en disant que ce sont les permanents de la Place du Marché, contrairement aux candidats politiques qui ne sont là que durant les campagnes électorales.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Cette démarche nous tient à cœur. Comme relaté par la presse et voulu par la Municipalité, l'idée c'est de voir quel contrat nous pouvons mettre ensemble pour que chacune, chacun trouve sa place en pleine cohabitation avec tous les autres usagers et évite qu'il y ait des désagréments à partager cet espace. On a invité toute personne qui avait des remarques sur cette Place à se manifester, on a entendu beaucoup de personnes, mais si quelqu'un d'entre vous avait encore des informations à nous donner et qui souhaiterait les relayer à ce groupe, on les prend avec volonté, intérêt et motivation. On pense vraiment que cette démarche est de nature à améliorer ce vivre ensemble. On sait que ce sont des processus récurrents, qu'il faut les faire de temps en temps, ce n'est pas nouveau ; il y avait déjà eu une démarche sur la Place du marché il y a quelques années, on avait fait un film et là, on revient pour un nouveau tour. Le vivre ensemble ça s'accompagne, il peut y avoir des crises, des tensions, des moments de bonheur, c'est la vie tout simplement.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je remercie encore une fois la Municipalité.

- **Mme Golaz-Grilli, PLR-PVL**

J'aurais deux interventions à faire sur ce point-là, est-ce que vous me permettez de les faire l'une après l'autre ?

- **M. le Président**

Oui, on l'a fait avec Madame Berseth, on va vous accorder cela.

- **Mme Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Je souhaite, dans un premier temps, intervenir sur les communications de la Municipalité du 30 octobre 2023. Celle-ci concernait l'animation de Noël à Renens les 15 et 16 décembre, la Municipalité annonçait dans son communiqué, je la cite :

« Et pour animer les quartiers durant la période de l'Avent : Renens-Village, quelques arbres de la Place seront décorés par la société de développement de Renens-Village, en collaboration avec l'Association Femmes Solidaires Sans Frontières et son groupe « Tricot-graffiti » qui tricotera des fleurs à cet effet. »

Pour ce point je déclare mes intérêts, je suis présidente de l'Association de développement de Renens-Village, la SDRV et avec le comité nous n'avons pas encore été contacté par la Commune dans le cadre de la période de l'Avant et de décoration. Un contact a bien eu lieu avant les vacances d'été avec le service GUDD pour décorer la place lors de la période estivale et dans le cadre de la Fête du Village. Au mois de septembre en collaboration avec l'association des Femmes Solidaires Sans Frontières. Ce fut un superbe projet pour lequel nous remercions chaleureusement la Commune et le service GUDD qui nous a mis en contact les deux associations. Une rencontre pour mener à bien le projet a eu lieu le 19 juillet puis, le 30 août la pose des tricots s'est faite sur 3 arbres de la Place.

Je profite de ce point pour remercier publiquement les Femmes Solidaires Sans Frontières pour le magnifique et précieux travail qu'elles effectuent. Puis lors des premières semaines d'octobre, l'Association des Femmes Solidaires Sans Frontières a pris contact avec nous, ne comprenant pas pourquoi leur tricot n'était plus sur les arbres. Nous avons donc pris contact avec le service GUDD qui nous a informé que les tricots avaient été enlevés et jetés car des moisissures apparaissaient. Finalement, il y a deux heures, un message des Femmes Solidaires Sans Frontières informait la SDRV de la pose d'un tricot sur un arbre dans le courant du mois de novembre. A ce jour nous n'avons pas compris pourquoi sur la Place du Marché les tricots tenaient depuis des années et non sur la Place du Village, peut-être est-ce dû aux différences entre les essences d'arbres ? mais je suis sûre que la Municipalité pourra nous renseigner sur ce point. Si les tricots n'ont pas résisté la première fois, quels changements y a-t-il eu pour cette 2ème tentative ?

En conclusion nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir été informés en amont sur la suppression des tricots et de la suite du projet. Et si le souhait est de mettre en place quelque chose pour l'Avent à Renens-Village nous le ferons avec grand plaisir après la demande faite par la Municipalité.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Merci Madame la Conseillère. Je peux venir avec les éléments que je connais, moi, aujourd'hui. Effectivement, on a dû retirer certains de ces tricots parce qu'il y avait des champignons qui se développaient dessous et qui étaient franchement néfastes pour l'arbre qui les portait, on a préféré les retirer assez rapidement, avant que cela ne se développe. Maintenant, la deuxième partie du projet, c'est de se dire qu'on ne va pas renoncer à ce beau projet avec les tricots, effectivement. Simplement les femmes en question vont tricoter des décorations que l'on pourra accrocher aux branches, ce ne sera plus sous forme d'écharpes qui entourent tout le tronc et qui le garde dans l'humidité, mais ce seront des choses accrochées qui ne poseront aucun problème à l'arbre. Je crois que l'on a vu l'Association aujourd'hui, c'est en cours, ça arrive chez vous, c'est l'affaire de quelques heures, voire d'un jour ou deux. Mais il y aura quelque chose effectivement, si vous voulez bien poursuivre votre collaboration.

- **Mme Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Merci Madame Zurcher pour votre réponse. Je fais suite pour ma deuxième intervention sur la réponse que la Municipalité à faite à mon interpellation « Une fête des écoles pour tous, festive et sécurisée. »

Je remercie la Municipalité qui a pris le temps de me répondre et de pouvoir faire déjà un premier bilan de cette manifestation. Je remercie aussi l'ensemble du personnel communal qui a su s'adapter et faire au mieux pour l'organisation et la mise en place de cette manifestation sur le site de Verdeaux. Cependant je suis un peu plus nuancée sur la réponse de la Municipalité. Je m'explique : à la question 1, on peut voir la réponse de la Municipalité qui nous indique, je la cite : *« Le but et l'esprit de la manifestation sont bien conforme au projet accepté par le Conseil communal : rendre l'école accessible et compréhensible par tous. »* Puis on retrouve à la question 6, une réponse de la Municipalité qui nous dit : *« La communication de l'événement a été recentrée sur la population concernée en premier lieu, à savoir les parents d'élèves et les familles, qui étaient invités dans les classes ».* Comment dans le même document on peut trouver une telle contradiction, preuve que l'on n'a pas respecté le cadre du projet voté par le Conseil communal.

Au même point 1 la Municipalité informe qu'il a fallu s'adapter à plusieurs contraintes dont le respect des horaires des enseignant.e.s, à mon sens l'horaire où les enseignant.e.s sont responsables des enfants est le même partout et ne devrait pas être considéré comme une contrainte, mais un critère à respecter pour organiser la fête. Et dans ce sens la Municipalité aurait, sans aucun souci, pu anticiper la gestion des enfants qui fréquentent les UAPE - APEMS, notamment via la circulaire en demandant aux parents concernés de prendre contact avec d'autres familles, ou avec l'enseignant.e.s qui les auraient mis en relation avec d'autres parents pour accompagner l'ensemble des enfants à la fête et qu'il n'y ait aucune discrimination.

Au point 2 : La Municipalité nous dit que le programme de la fête a été communiqué par voie d'agenda ; si cela est bien le cas, il faut toutefois soulever que malheureusement aucun programme avec les horaires n'a été communiqué, juste quelques informations sur ce qu'il y aurait. C'est peut-être une des raisons qui a fait que des familles sont parties, sans connaître le programme et/ou l'offre en détail et en aucun cas la pluie qui n'a duré que 5 minutes.

Puis la Municipalité au point 3 annonce qu'à l'avenir elle souhaite proposer des activités collectives, favorisant la participation des familles car l'offre de carrousels et autres jeux gonflables est déjà importante dans la région, notamment lors du Luna Park ou la venue de Peppiland. Si jusque-là l'équilibre était fait avec une partie populaire préparée par les enfants et les enseignant.e.s avec un moment en classe puis à la suite une partie plus festive pour les enfants, ce ne sera plus le cas dans le futur. Madame la conseillère communal Marie Schneider avait pourtant soulevé le point il y a des mois en indiquant craindre que ce ne soit pas une fête pour les enfants. La Municipalité se dirige donc dans ce sens, mais elle oublie que bon nombre de familles renanaises n'ont pas la possibilité de se rendre au Luna Park ou à Peppiland, notamment par manque de moyens financiers. Je ne peux que regretter de privilégier le souhait de la Municipalité et non celui des enfants qui seront privés d'un moment ludique qui correspond à leurs attentes.

Pour terminer je ne peux que me réjouir des améliorations annoncées en termes d'informations et espérer que la fête 2024 soit festive pour l'ensemble des enfants ainsi qu'ouverte à toutes et tous.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Je vais essayer de vous répondre, Madame Golaz-Grilli. On a reconnu dans votre réponse que la communication n'avait pas été bonne et qu'on allait le faire, c'est pour cela certainement que vous n'aviez pas eu les informations sur cette circulaire. Quant au fait que la fête des écoles ne serait plus festive pour les enfants, expliquez-moi en quoi un spectacle, un concert ou des animations pour les enfants qui soient collectives ne seraient plus un moment de joie et un moment de fête particulière pour les enfants, alors là, il faudra peut-être que l'on prenne un moment en tête à tête pour en discuter, parce que nous, on ne voit pas. Je peux vous dire que si vous étiez restée au spectacle du Lion, vous auriez vu combien ce moment de spectacle a été magique pour les

enfants, combien ils ont participé, on les a vu rire, on les a vu avoir du plaisir, on les a vu aussi avoir peur un petit moment, parce qu'on aime se faire peur quand on est enfant et rire trois minutes plus tard comme des fous parce que vraiment ils ont aimé ce spectacle. Et quant au fait pour les familles qui n'ont pas les moyens, c'est vrai, vous avez raison : le Luna Park ça coûte cher, Peppiland ça coûte cher, mais la location des carrousels et autres coûte aussi extrêmement cher. On a un budget restreint pour la fête des écoles et on n'a pas les moyens d'avoir quatre, cinq, six ou dix carrousels et, de nouveau, ce n'est pas forcément l'état d'esprit que l'on a envie de mettre dans cette fête. Je suis à votre disposition pour que l'on en discute en tête à tête si vous en avez envie et je considère vous avoir définitivement répondu, Madame Golaz-Grilli.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je souhaite également contribuer pour les jardins familiaux. Cela fait deux Conseils que l'on parle de cette problématique. Cela fait passé 30 ans que je pratique cette culture et je dirais qu'il y a 20 ans, je pensais plus ou moins comme Madame Zufferey pour ces clôtures, pour ces poteaux, Mais quand on regarde juste la ville à côté, Lausanne, qui ont beaucoup plus d'expérience que nous, ils font des clôtures de plus de deux mètres de hauteur ; ce n'est pas pour rien, parce qu'il y a vraiment des problèmes. Je vous invite, Madame Zufferey, je pense que les représentants des sites, les responsables, les gens qui sont sur le terrain peuvent vous dire pourquoi il y a ces clôtures, pourquoi on met des portails et on demande de mettre des clés. Il y a même des représentants parmi nous, ici, les Conseillers. Il n'y a pas seulement le vol de légumes, que notre Municipale a cité, il y a également des incivilités, c'est-à-dire qu'il y a un règlement et des jardiniers qui ne respectent pas ce règlement. Suite à ça, plusieurs rappels, plusieurs avertissements, ils perdent leur parcelle, il n'y en n'a pas beaucoup, mais il y en a eu ces dernières années. Alors que font ce gens-là ? Pour se venger, pour faire des choses anormales, ils mettent même des produits chimiques, on a vécu ça cette année, dans les légumes pour se venger des voisins avec qui ils ne s'entendaient pas, ou je ne sais quoi. Quand on pratique et on voit certains problèmes, moi je donne tout à fait raison qu'il faut clôturer et mettre des portails, autrement on n'arrive pas à contrôler. C'est à ça que je peux contribuer pour les jardins familiaux ce soir.

- **Mme Melinda Zufferey Merminod, Les Vert.e.s**

Très rapidement, je comprends bien ce que vous dites là, mais je suis juste un peu outrée de savoir que à cause de problématiques internes aux jardins familiaux cela vient avoir des conséquences sur le budget de la Commune, parce que ces travaux sont faits sur le budget de la Commune et puis cela vient vraiment, comme je le disais, changer l'espace de vie de beaucoup de personnes qui ne sont pas uniquement dans ces jardins, mais qui sont tout autour. C'est le deuxième point que je voulais dire et j'aimerais, c'est un souhait que j'adresse ce soir à la Municipalité : j'aimerais bien que l'on puisse avoir un bilan de cette pose de barrières dans une année, pour savoir si cela a réglé le problème ou pas, ça m'intéresserait vraiment. Donc, je m'adresse, je ne sais pas si je dois le faire par écrit, vous me le direz, Monsieur le Président.

- **M. le Président**

Vous pouvez poser la question ce soir, sans autre.

- **Mme Melinda Zufferey Merminod, Les Vert.e.s**

Alors, je pose la question ce soir : Je souhaite, s'il vous plait, que dans une année on ait un bilan de la pose de ces grillages pour savoir si cela a, en fait, répondu aux problèmes qui viennent d'être cités ce soir.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Juste deux mots, on ne va pas épiloguer là-dessus toute la soirée. Je rappelle que la soirée consultative que l'on va organiser à la fin de l'année sert précisément à rassembler les différentes personnes qui ont différents intérêts dans ce quartier pour qu'elles s'entendent entre elles, qu'elles entendent les préoccupations et les besoins de chacun et qu'on essaie de trouver une solution ensemble qui convienne au plus grand nombre. Ce ne sera peut-être pas la clôture qu'on a mise, peut-être qu'on va devoir la retirer après tout, parce qu'on aura trouvé une meilleure solution. Je n'aimerais pas qu'on se braque sur cette clôture, laissons venir cette consultation et voyons ce qu'elle donne.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Je voudrais remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation sur l'accession facilitée des 3èmes générations. En me basant sur les données fournies sur la réponse, je ne peux que regretter le nombre très faible des bénéficiaires de type de naturalisation. Je remercie Madame Berseth pour toutes ses remarques pertinentes. J'aimerais aussi remercier la Municipalité de son engagement à informer régulièrement la population de la procédure relative à la naturalisation facilitée des 3èmes générations.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

J'ai reçu, après de longs mois, une réponse à mon interpellation intitulée « marginalité et vivre ensemble ». J'attendais avec impatience cette réponse en me disant que tout le temps qui venait de passer entre mon interpellation et son traitement laissait présager quelque chose de fantastique, de détaillé, d'intéressant et de volontaire ; j'ai un peu déchanté en constatant le résultat. Je m'attendais en posant cette interpellation à imaginer que la Commune mettait de gros moyens dans ce qui était un gros problème, me semblait-il pour la réputation de Renens, par exemple, ou pour les habitants du centre-ville ou ceux qui y passent ou ceux qui essayent d'aller à ce qui reste du marché et ainsi de suite. Et peut-être critiquer ensuite le manque de résultats des moyens qu'elle y mettait. Quelle ne fut pas ma surprise de découvrir qu'en fin de compte il n'y avait pratiquement pas de moyens qui étaient mis et finalement, je vous résume un peu, que tout allait très bien, Madame la Marquise et qu'on n'allait quand même pas faire si grand cas de cette belle animation gratuite que nous avons à la Place du Marché. Nous en avons eu des témoignages ce soir, nous avons carrément des animateurs de place, gratuits et bénévoles, dont nous sommes finalement très contents ; à se demander pourquoi toutes les autres villes de l'Ouest lausannois, Prilly, St-Sulpice, Bussigny, Crissier ne réclament pas les mêmes, puisque c'est si merveilleux. Ne me faites pas passer pour le méchant, je ne pense pas que laisser des gens macérer dans des problèmes de drogue, d'alcool et les laisser pratiquer des incivilités ou des déprédations soit le nec plus ultra du soin à porter à l'autre. Mais, en voyant ce qui n'est finalement pas fait, en voyant que vous avez plus passé de temps à actionner vos relais au sein du 24Heures pour laisser passer des éditoriaux qui allaient dans votre sens, plutôt qu'à traiter le problème à Renens, je réalise que là où il y a une volonté, il y a un chemin, là où il n'y a pas de volonté, il n'y a pas de chemin. Et quand on ne réussit même pas à identifier le problème, c'est visiblement que le problème n'a aucune chance d'être résolu. Donc, je vous relis, pour mémoire et pour les téléspectateurs qui nous suivent la dernière phrase, parce qu'elle vaut son pesant de langue de bois : « Le critère clé de réussite du projet pour la Municipalité sera donc l'implication effective de toutes les personnes qui sont les usagères et usagers de la Place du Marché, quelles qu'en soient les raisons pour permettre de changer certains ressentis négatifs vis-à-vis des espaces concernés » fin de citation. Je trouve ça assez admirable. Je ne pensais pas qu'il fallait tant de moyens, et en fait ils n'y sont même pas, alors qu'ils ne représenteraient même pas l'épaisseur

du trait des dépassements de budget que vous subissez ou vous infligez à la Commune avec le chantier du Bus à Haut Niveau de Service. Donc, je trouve ça assez lamentable. Je pense que vous estimez, bien sûr, avoir bien répondu à mon interpellation, mais les citoyens se rendent bien compte de la façon dont le problème n'est pas réglé.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je voulais répondre à Monsieur Montabert. Je sais bien qu'à l'UDC vous adorez compter les moutons. Mais des « marginaux », ce n'est un terme tout à fait définissable et effectivement, ce n'est pas un troupeau de moutons que l'on peut compter le matin et le soir savoir si le loup en a mangé un et s'il y a un mouton noir. Donc, c'est vrai que le terme de « marginal », pour moi et pour la Municipalité effectivement, c'est beaucoup trop vague et beaucoup trop vaste pour être réduit à un troupeau de moutons.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je comptais intervenir au niveau des questions, mais vu qu'on est dans le sujet je me suis dit que c'était peut-être une bonne idée. J'avais envie de vous faire part de ce que j'ai vécu le dimanche qui a suivi notre dernier Conseil. Je rentrais de m'être baignée au lac, il était 16h30, j'étais en voiture, je suis passée à côté de la Place du Marché en roulant en direction de Lausanne. Il y avait pas mal de monde qui circulaient sur les trottoirs. A un moment, mon attention a été portée aux abords de l'arrêt de bus parce qu'une bagarre y a éclaté. Une bagarre relativement violente, entre des personnes fortement alcoolisées ; je vous répète, il était quatre heures de l'après-midi. La violence a fait que des coups de poing ont été donnés et deux de ces personnes sont arrivées au sol, une sur le trottoir, l'autre sur la route. Personnellement, vu l'âge que j'ai, j'ai souvent regardé les films de Rocky, c'est à peu près les seuls endroits où je voyais des gerbes de sang sortir de la bouche des personnes, jusqu'à ce moment-là. Ça a tellement interpelé les gens qui étaient sur place que le trafic s'est arrêté. J'ai moi-même mis mon véhicule de côté, j'ai appelé la police, parce que les deux personnes au sol ne bougeaient pas. Elles ont continué pourtant à être frappées par des bières qui s'arrachaient sur leurs crânes, quand bien même il n'y avait plus aucune réaction de leur part. Les personnes qui les ont frappés ont traversé la route, sont parties sur la Place du Marché. Ayant eu la police au téléphone, ils m'ont demandé des informations que j'ai données, ils ont dit qu'ils arrivaient relativement vite. En les ayant toujours au téléphone, mon idée première était surtout d'aller m'occuper des blessés, pour autant qu'ils soient encore en vie. La policière au téléphone me guidait, me disant ce qu'il fallait faire. En arrivant à proximité des celui qui avait l'air de moins réagir, j'ai voulu essayer de voir s'il respirait encore, mais ses copains, toujours fortement alcoolisés, n'ont pas compris que je venais pour les aider, que ce moi ou des passants qui étaient à côté, ils nous ont crié dessus, nous ont menacés à tel point que la policière que j'avais au téléphone m'a demandé de me retirer, d'arrêter de vouloir aider ces personnes pour me mettre moi-même en sécurité. Je précise qu'à quatre heures de l'après-midi, un premier dimanche d'octobre où il faisait beau, il y avait beaucoup de monde et des familles qui se rendaient aux abords de la Place du Marché à proximité. Finalement, est-ce que parce que c'était un dimanche plus ou moins tranquille, la police est arrivée extrêmement rapidement. Dans les moins de cinq minutes, il y avait deux véhicules de police et trois minutes après une ambulance. Je tiens, par cette intervention, sincèrement, à les remercier : ils ont agi vite. Le monsieur qui était aussi vers les blessés et moi-même avons continué à nous occuper des véhicules, pour ne pas qu'ils s'agglutinent et au moins que l'ambulance qui venait d'arriver puisse travailler en toute sécurité. Finalement, les personnes ont pu être réanimées, elles ont été évacuées, j'espère aujourd'hui qu'elles se portent bien. J'ai bien pris connaissance, moi aussi, de l'article du 24Heures qui est paru peu après et qui disait qu'il y avait une collaboration avec l'Université. Personnellement je pense que c'est une bonne chose d'interroger l'intégralité des gens qui sont

aux abords de la Place du Marché, que ce soient les marginaux, comme on les appelle, en tous cas les habitants, les gens qui occupent cette place, qui sont dans des situations de détresse. Néanmoins, je me demandais où vous en étiez avec cette étude ou qu'est-ce qui, dans l'intervalle, peut être prévu ; est-ce qu'il y a des mesures à plus ou moins long terme qui vont arriver ? C'est surtout pour sécuriser les gens, pour leur dire qu'il y a un message via le 24Heures qui est une étude, qu'il y a quelque chose qui va être fait. Je pense que c'est une très bonne chose, néanmoins, les gens se posent encore et toujours des questions. Là, c'est peut-être avec ma casquette de maman que je m'adresse à vous : les enfants qui étaient là étaient choqués, il y en avait qui étaient encore dans des poussettes, mais suffisamment grands pour se rendre compte qu'il y avait quelque chose qui avait l'air de ne pas tourner bien rond. Et le but ce n'est de protéger les enfants, de dire que l'on vit dans un monde qui est extrêmement rose, mais voilà, c'était peut-être un petit message à vous faire passer et à nouveau de réitérer mes salutations aux corps de secours qui sont intervenus de manière extrêmement professionnelle et extrêmement rapide.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce témoignage. Vous l'avez dit, la police intervient, elle le fait à bon escient, on a une police qui aussi fait de la proximité, police-secours mais il y a de la proximité. Et j'aimerais répondre en disant qu'effectivement nous avons une structure qui s'appelle l'Observatoire de la Sécurité dans laquelle nous travaillons à périodes régulières à différentes thématiques qui peuvent nous concerner comme les tensions dans les préaux d'écoles, ça peut être la vie d'un parc, ça peut être différentes choses. Oui, il est vrai que je ne peux pas vous garantir aujourd'hui une vie paisible à chaque instant de la journée, du soir et du week-end parce qu'il y a des personnes qui vivent des réalités différentes, parce que des personnes sont parfois dépendantes de substances, on aimerait bien qu'elles ne le soient pas, la vie est comme ça. On est tous aussi différents dans la manière dont nos cerveaux s'allument et dans nos manières de vivre. Mais ce que je veux dire c'est que l'on a à la fois à la police un journal des événements qui est extrêmement bien suivi, la police travaille de manière professionnelle sur les événements qui se produisent, sur les sites dans lesquels ceux-ci se produisent. Et, de manière anticipée, autant les assistants de police que la police de proximité vont dans les quartiers, observent ce qui se passe et font de la prévention. Quelques fois, vous avez raison, il y a des événements majeurs qui se passent, tel que celui que vous avez vécu, c'est un drame pour vous et aussi pour les personnes à terre et toutes les autres, mais je pense qu'on essaie de faire au mieux et on a quand même, je pense, un climat de sécurité qui, à mes yeux, est bon ; je pense qu'il n'est pas utile non plus de peindre le diable sur la muraille au regard de un ou deux événements qui sont relativement impossibles à annuler. Mais on a vraiment beaucoup d'attention portée là-dessus. Pour la Place du Marché, c'est bien sûr trop tôt pour vous dire ce que l'on va faire parce que l'idée c'est d'aller au contact de tous ces besoins, de voir quelles seraient les actions possibles pour répondre aux besoins des personnes, qu'ils soient voisins, acteurs de la Place du Marché ; mais bien sûr que vous aurez des réponses dès que celles-ci émergeront du collectif qui travaille dessus.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Je voulais juste revenir sur la réponse qui a été donnée à l'interpellation de Madame Golaz-Grilli concernant la fête des écoles. J'ai juste une question : à chaque fois que l'on parle des écoles, on vient toujours avec la même excuse comme quoi il n'y a pas d'argent. Il y a quelque temps, j'ai posé une question sur ce qu'on pourrait faire pour les camps de ski, vous avez répondu comme quoi les camps de ski étaient coûteux, qu'on n'avait pas l'argent. La question c'est : est-ce que c'est un manque d'argent ou c'est un manque d'investissement, pour faire la différence entre ces deux points-là. Et quand on parle à chaque fois qu'on veut faire des choses pour les enfants, je remercie la Municipalité pour la réponse qu'elle nous donne, si vous vous avez peut-être une

réponse à ces questions-là, je souhaiterais les avoir de vive voix ou par écrit, mais qu'on arrête de nous dire « pour moi c'est clos », je crois qu'on est dans un Conseil communal, on ne peut pas simplement donner une réponse et espérer que la réponse que vous nous donnez soit suffisante également et que vous nous disiez à chaque fois, car ce n'est pas la première fois, la Municipalité nous dit : « maintenant, la réponse est donnée et le débat est clos ». Non, le débat n'est pas clos, on va revenir sur vos réponses et on ne va pas lâcher l'affaire, car nous avons une grande population d'enfants dans cette Commune qui participent en fin d'année à des activités et la plupart des parents et également des habitants de cette Commune estiment qu'il n'y a pas assez d'activités pour les enfants pour fêter la fin d'année, contrairement à ce qui se fait dans d'autres communes.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Lorsque l'on dit : « en espérant avoir ainsi répondu à votre question » c'est pour nous assurer qu'à la question posée nous avons bien répondu, c'est juste une sorte de code, mais il n'a pas d'autre intention que ceci. Et si vous estimez que nous n'y avons pas répondu, vous pouvez y revenir. Mais pour nous, cela veut dire que c'est quelque chose auquel on n'aura pas besoin de faire une réponse écrite à un Conseil ultérieur, c'est juste un code. Si ceci vous heurte, il faut qu'on en trouve un autre, mais c'est le code actuel.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Je reviens pour la problématique des marginaux à la Place du Marché ou autour de la Place du Marché. J'avais posé la question au dernier Conseil quelles sont les mesures de la Municipalité pour ces gens-là ? Evidemment, à part l'étude qui est en train de se faire avec l'Université de Lausanne, à part les démarches participatives et tout ça. Et quand je disais « mesures », je voulais dire plutôt est-ce qu'on ne peut pas proposer une vie mieux que ça à ces gens-là ? Je ne sais pas s'ils n'ont pas de travail, avec le Canton trouver une solution, de donner du travail à ces gens-là. Parce que si ça continue comme ça, si on n'arrive pas à contrôler ces marginaux, je suis désolé de le dire, mais c'est eux qui vont nous contrôler et ça va devenir grave.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Korkmaz, je pense qu'on va clore ce point-là parce qu'on a suffisamment parlé et la Municipalité va traiter cela.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close et nous passons au point 6 de l'ordre du jour suivant.

6. <u>Communications de la Commission des finances</u>

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Hertig, président de la COFIN à bien vouloir se rendre au micro pour nous faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

La commission des finances s'est réunie le 6 novembre pour l'examen des incidences financières des préavis 2023 N° 48, 50, 52 et 53

Préavis N° 48-2023 – Demande de crédit de CHF 2'343'000.- TTC pour

- Les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture concernant l'ensemble de la parcelle N° 1381 ;
- L'étude, jusqu'aux soumissions rentrées, d'une construction nouvelle jouxtant le bâtiment de la Salle de spectacle.
- L'étude, jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire, de la rénovation du bâtiment de la Salle de spectacles et l'aménagements de ses espaces extérieurs

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Préavis N° 50-2023 –Mise en œuvre de l'Aide individuelle au logement (AIL).
Réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1'564 personnes »

Ce préavis demande l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 202'200.-TTC et de CHF 197'500.- TTC aux budgets suivants ainsi que d'un revenu de CHF 85'000.- aux budgets 2024 et suivants.

Remarque : La commission des finances demande que soit vérifié si le tarif horaire du contrat du mandataire est soumis ou non à la TVA ?

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Préavis N° 52-2023 –Plan Climat de la Ville de Renens.
Demande d'un crédit cadre de CHF 2'101'500.- TTC pour le plan d'actions – 1ère génération d'une durée de quatre ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027

La Commission des finances se prononce à l'unanimité pour demander l'ajout aux conclusions du préavis d'un amendement ainsi libellé :

« AUTORISE la Municipalité à créer un poste de chargé.e de projet à 100 % pour une durée maximale de 4 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, dédié à la mise en œuvre des actions du Plan climat de la Ville de Renens – 1ère génération. Les salaires et les charges sociales du poste sont intégrés dans le crédit-cadre demandé, tel que décrit au chiffre 4.3 du présent préavis. »

Avec cet amendement, la commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Préavis N° 53-2023 – Réaménagement de l'avenue du 24-Janvier
Demande d'un crédit de construction de CHF 744'300.- TTC

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Au cours de la même séance la Commission a pris acte de deux communications de la Municipalité l'informant de dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget concernant :

CTC – BaDaLog : « Avance de chantier » réemploi de béton pour bâtiment de la Pétanque
Montant de la dépense hors budget : CHF 50'000.- TTC

Il s'agit de l'acquisition, dans la perspective d'une utilisation future, d'éléments de béton armé découpés dans une dalle d'un bâtiment voué à la démolition.

- ***La commission des finances remarque : Cet achat, selon le document, aurait pour vertu l'économie de 9 tonnes de CO2 et de 16'000 MWH*** *et non pas GWH comme l'a mentionné le document, des gigawatts, cela ferait plusieurs millions****. La Commission aurait souhaité en connaître la valeur financière.***

CTC – GuDD : Aménagement éphémère
Montant de la dépense hors budget : CHF 37'453.- TTC
Il s'agit d'équiper d'installations ludiques et sportives le site de la Savonnerie, dans l'attente des travaux de construction qui doivent débuter au printemps 2025. Les équipements seront réutilisés sur d'autres sites.

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, il remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli, clôt la discussion et passe au point 7.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Lors du dernier Conseil on avait réservé avec la CUAT la prochaine date du mercredi 22 novembre pour une éventuelle séance. Je m'inquiétais juste de savoir si on devait maintenir la date réservée dans nos agendas ou si on pouvait la libérer ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

On peut se retrouver en fin de séance pour en parler. Oui, il y a des possibilités de se voir.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal)

- **M. le Président**

Je passe la parole à Monsieur Rachid Taaroufi pour l'ARASOL.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Le Conseil intercommunal de l'ARASOL s'est réuni le mercredi 27 septembre à Ecublens. Il n'y a pas eu d'assermentation des nouveaux membres de Renens. Le secrétariat est en attente de la désignation des deux représentant·e·s de Renens issu·e·s des groupes Fourmi Rouge et les Verts.

Constatant qu'elle est peu connue de la population, l'ARASOL a formé des unités mobiles pour la faire connaître auprès des populations. Parmi ses prochaines visites figure celle du Conseil communal de Renens.

Le nombre de dossiers traités par l'ARASOL a légèrement augmenté, 80% de ces dossiers concernent des personnes bénéficiant du RI. La structure financière de l'ARASOL reste identique en 2024. Le financement des activités du Centre Social Régional (CSR) et de l'Agence d'assurances sociales (AAS) est assuré par le canton. Un financement régional assure les buts optionnels, en partie le secteur logement et la permanence juridique, ainsi que la Porte d'Orientation Sociale (POS). Certaines de ces activités sont autofinancées, notamment le soutien aux outils numériques, l'aide individuelle au logement à Renens et l'intégration des partenaires régionaux.

Le conseil intercommunal a voté avec unanimité le budget de l'année 2024 présenté par la commission de gestion. Le coût par habitant reste inchangé : **CHF 6.48.**

Le Conseil intercommunal a mandaté la Cogest d'étudier le préavis sur la nouvelle grille salariale Decfo Sysrem. Une séance extraordinaire du Conseil intercommunal a été agendée pour son adoption.

A la fin de la séance, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a présenté ses activités et a répondu aux questions des conseillères et conseillers. La DGCS s'occupe :

- des aides financière individuelles, notamment le RI et les bourses d'études et d'apprentissage,
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus (personnes victimes de violences, à mobilité réduite ou proches aidants)
- de l'hébergement de personnes en situation de handicap et de personnes souffrant de maladies

Présent·e :

- Pour le groupe PLR-PVL : Rosana Joliat
- Pour le groupe socialiste : Rachid Taaroufi, rapporteur

- **M. le Président**

Merci Monsieur Taaroufi. J'ouvre la discussion :

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Je voudrais juste rebondir sur le fait que pour le groupe des Vert.e.s, le changement au sein de l'ARASOL a été fait au Conseil du juin et que c'est moi qui reprend la place au sein de cette commission.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste une petite information : le 7 courant le Conseil intercommunal de l'ORPC-ROL s'est réuni afin de voter le budget 2024. Lors de l'examen de celui-ci par la COGEST, l'absence de la trésorière ainsi que du secrétaire n'a pas aidé à la bonne compréhension de celui-ci. Le délégué de Renens ainsi que son suppléant ne pouvant se rendre à cette séance, les questions ont été posées par mail au Président de la COGEST. Au vu du rapport reçu ainsi que des réponses imprécises et lacunaires, deux interventions de délégués de Renens ont été faites lors de cette séance. Malgré une demande de renvoi du vote, non validée par l'assemblée, le budget a été accepté par 19 voix pour et 11 contre dont la majorité de Renens.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Borloz. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

La parole n'étant plus demandée je passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

- **M. le Président**

Je vous annonce ne pas avoir reçu de modification dans les commissions. J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

10. Rapport de commission - postulat Verena Berseth/Joëlle Zahnd - « La Rue du Lac n'est pas une entrée d'autoroute »

- **M. le Président**

J'invite Madame Stéphanie Negri Capt Présidente-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous propose juste en lecture de la mise en forme du rapport de soit utiliser uniquement le nom de famille des Mmes Berseth et Zahnd ou alors, de mettre pour les deux leurs prénoms, parce que j'ai vu qu'il n'y en a qu'une des deux qui bénéficiait de son prénom, si c'est d'accord avec vous, Madame Simon.

- **M. le Président**

Mais tout à fait, par égalité de traitement, vous avez raison Madame Negri Capt.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie. Peut-être, pour reconceptualiser le contexte, ce dépôt de postulat a eu lieu à la séance du mois de juin. Il a été reporté et lors du dernier Conseil on nous a demandé de trouver une date rapidement pour pouvoir lancer cette commission pour savoir s'il fallait le renvoyer en Municipalité pour étude et rapport ou non. Les cinq membres présents avons décidé de changer la Présidence qui m'est revenue d'un commun accord avec l'ensemble des personnes présentes. La date a été fixée relativement rapidement et, faute de trouver une salle, nous avons, pour la première fois, fait une séance dans le Poulailler, qui est la petite salle de la Grange que je me suis réjouis d'utiliser à cet effet, elle commence à être opérationnelle et j'en suis ravie. J'espère que vous aurez l'occasion de faire des séances dans ce joli endroit.

La commission était composée des membres suivants : Andreia Tiambo (Les Verts), Pierre Borloz (PSR), Simon Favre (POP), Stéphane Montabert (UDC) et Stéphanie Negri Capt (PLR-PVL), qui en assumait la présidence.

Elle s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 à la Grange et avons regardé le texte qui était déposé avec les arguments. A savoir que la rue est étroite, elle est à voie unique et permet le passage uniquement d'une seule voiture, qu'elle n'est pas destinée à avoir un fort trafic étant donné qu'elle

est limitée à une vitesse de 30 km/h pour les véhicules, tous types de véhicules qui l'empruntent. Aux heures de pointe, actuellement, cette rue sert de raccourci pour atteindre notamment les axes autoroutiers qui se trouvent à proximité. Ceci met au défit les habitants de cette rue de pouvoir l'emprunter de manière sécuritaire, que ce soit avec des véhicules à mobilité douce ou pour accompagner des personnes âgées, voire des enfants en bas-âge et en moyen-âge. Tous les types de piétons et de mobilité douce commencent à avoir de sacrés problèmes, il est vrai que c'est compliqué de pouvoir sortir et entrer. Donc, en fonction des arguments qui étaient notés, on n'a pas eu besoin de discuter très longtemps pour décider à l'unanimité de renvoyer ce postulat en Municipalité pour étude et rapport.

- **M. le Président**

Je vous remercie Madame Negri Capt et j'ouvre la discussion sur ce rapport

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je voulais juste remercier Madame Negri Capt, parce que c'est moi qui devais avoir la Présidence à la base, mais je n'ai pas pu assurer la Présidence, c'est pour cela qu'elle a pris cette commission un peu au pied-levé et merci infiniment pour ça et merci aussi de m'avoir fait découvrir la Grange de Florissant, les petites zones accessibles de la zone de Florissant. Un élément aussi : on a reconnu et remarqué dans nos discussions que la circulation c'est un gros enjeu sur notre Commune et c'est vrai que la Rue du Lac en particulier c'est un enjeu qui est identifié et c'est pour cela qu'on a décidé de transmettre ça à la Municipalité parce qu'on s'est retrouvés avec cette nécessité d'agir vite, parce que plus on attend, plus on risque de se retrouver avec un tatouage de pneus sur la tête d'un petit enfant, ce qui ne fait pas plaisir ni au pneu, ni au petit enfant. Et désolé, je devais transmettre l'information aux postulantes et c'est en effet moi qui n'ai pas transmis la date suffisamment tôt, désolé.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je voulais également rebondir. On avait un souhait tous les membres de la commission c'est qu'à l'étude de ce postulat, la Municipalité puisse intégrer une réflexion globale sur la circulation dans la Commune, qu'elle soit pédestre ou routière sur l'ensemble du territoire communal.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je mets au vote le renvoi du postulat en Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A UNE LARGE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Je remercie Mme Negri Capt et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission postulat Byron Allauca - « Pour un contrôle des loyers en période de pénurie »

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Stéphane Montabert, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Postulat déposé lors de la séance du Conseil communal du 22 juin

La séance de commission eut lieu le 12 octobre 2023 en présence de M. Byron Allauca (Fourmi rouge), postulant.

Commissaires présents : Mme Liridona Smakiqi (PS), Mme Verena Berseth (Fourmi rouge), M. Florian Gruber (PLR), Mme Cristina Baquero (Les Verts), M. Stéphane Montabert (UDC), président-rapporteur

M. Allauca résume son postulat en disant que c'est un dossier à transmettre à la Municipalité pour voir comment elle pourrait y répondre. Le but du contrôle des loyers n'est pas de faire en sorte que les montants des loyers soient bornés à un intervalle, mais propose une autre approche : contrôler les rendements locatifs des objets loués via un examen de la comptabilité des propriétaires.

Un Commissaire demande pourquoi M. Allauca a souhaité en séance du Conseil communal que ce dossier soit envoyé en commission plutôt que directement en Municipalité ?

M. Allauca répond qu'il tenait à ce qu'un débat ait lieu pour prendre la température des différents groupes politiques sur ce postulat.

Le travail qu'entraîne ce postulat est sans doute conséquent. On demande à la Municipalité d'engager du monde, ne va-t-elle pas répondre selon le discours habituel que Renens a des « ressources limitées » et ainsi de suite ?

M. Allauca répond qu'il y a un office du logement, il suffit le réorganiser au besoin. Le but est d'essayer de calculer les rendements sur le parc immobilier de Renens.

On a quelques maisons que Renens loue, quel est leur rendement ?

Il faudrait que la Municipalité fasse le calcul.

Quel est le taux maximal de rendement ? 3.25% en ce moment ?

Selon un Arrêté du Tribunal Fédéral du 26 0ctobre 2020, les choses ont changé. Avant, le taux maximal de rendement était à 1.75%. Après ils l'ont monté à 3.25%. « Un rendement dépassant de 2% le taux de référence est admissible. » a expliqué le TF.

Des études ont été faites à Berne, dans un organisme qui s'appelle BASS. Selon ses calculs, la population suisse paye annuellement 10 milliards de francs de loyer en trop en Suisse. À cause du taux d'intérêt appliqué par les propriétaires.

Est-ce la commune qui a le droit de faire descendre les loyers ? N'est-ce pas au locataire de faire la démarche ?

M. Allauca tire un exemple de sa propre expérience – un loyer de 1800.- il y a 15 ans. « On a calculé que le loyer était trop bas » a clamé le bailleur en réclamant 2000.-. Une pétition des locataires a suivi, et après une bataille le loyer a finalement été ajusté à 1560.- ! Individuellement, c'est impossible de faire toutes ces démarches, et on s'expose à des mesures de rétorsion.

Après une décision de la Commission des baux et loyers, la gérance ne peut pas résilier sans motif un locataire qui a contesté son loyer, rappelle un commissaire.

C'est vrai, mais deux ans ce n'est pas beaucoup.

Comment la Commune va regarder tous ces dossiers ?

Il n'y a pas énormément de propriétaires sur la Commune.

Quelle loi forcerait les bailleurs à communiquer des informations à la Commune ? C'est un peu leur demander un bâton pour se faire battre…

La question est à poser à la Municipalité. Ils ont des juristes, des avocats…

Est-ce que ces demandes sont réellement de la compétence de la Municipalité ?

On examine les possibilités, c'est à elle de nous le dire. Elle a un service du logement. Il faut envisager plus de loyers abordables et de loyers subventionnés face au libre marché.

Certains commissaires disent qu'il faudrait un mécanisme pour augmenter la proportion de loyers abordables, et changer le mécanisme de la coopérative pour permettre plus d'accès aux classes populaires.

La discussion évolue sur la SCHR. C'est une solution que la Commune ne veut pas utiliser, explique un commissaire. Elle n'est jamais fichue d'acheter ou deux immeubles pour en faire des appartements à loyers bas. La SHCR a un problème interne de copinage dans son fonctionnement, estime un commissaire… Et les conditions d'entrée à la SCHR c'est 5 ans de résidence dans la commune.

Un commissaire objecte que les conditions d'entrée à la SCHR sont là pour les fameux « enfants de Renens » que le postulat évoque. Si tout le monde peut entrer à la SCHR sans condition d'ancienneté dans la Commune, on ne parle clairement plus de loger des « enfants de Renens ».

Les loyers modérés existent, rappelle un commissaire…

Ils ne sont pas mis en pratique, répond M. Allauca.

La discussion évolue sur la construction. La commune peut-elle contrôler les prix dès la construction ? Mettre un plafond sur le loyer, de sorte que le propriétaire puisse savoir quel rendement il peut obtenir ?

Un commissaire demande : contrôler les loyers n'est-il pas utopique ? Cela fait plusieurs législatures que Renens est à gauche, avec une Municipalité de gauche et d'extrême-gauche, un Conseil communal massivement à gauche, et les politiques pour faire baisser les loyers n'ont jamais rien donné. À un moment, les Conseillers communaux devraient avoir une saine discussion avec leurs propres Municipaux sur ce qui est faisable ou non…

C'est une question de volonté, selon le postulant. Il y a à Renens beaucoup moins de logements abordables qu'à Lausanne, en proportion. Il faudrait s'en inspirer.

La discussion continue. Un commissaire fait remarquer que Renens a déjà le point d'impôt le moins rentable du Canton. Selon lui, on pousse tous les gens qui n'ont pas les moyens de se loger au même endroit (Renens et Chavannes) et on demande à ces Communes de se débrouiller ensuite.

Un commissaire pense qu'il faudrait encourager la Municipalité à faire mieux pour les loyers modérés, et à la limite acheter un immeuble. Un commissaire lui répond qu'avec les prix actuels sur le marché de l'immobilier, même si la commune fait jouer son droit de préemption, achète un immeuble et le loue avec « un profit raisonnable de 2% » les locataires de l'objet risquent de s'avérer fort déçu en voyant leur facture de loyer.

Un commissaire évoque la Plateforme logement ouest lausannois en pensant qu'une solution pourrait venir de là.

Un commissaire trouve que la Commune lance volontiers des concours d'architecture de tous les côtés, mais qu'elle est un fort mauvais propriétaire pour entretenir les logements dont elle dispose. Pour construire, ça va, pour entretenir, ça ne va pas. Du coup, la perspective de laisser la Commune devenir propriétaire de davantage d'immeubles ne va pas faire fructifier ces investissements, selon lui.

Des commissaires se plaignent qu'il faille écrire une lettre à la gérance pour baisser le loyer… Au moment où les taux augmentent, ça monte automatiquement ou presque et ça ne descend que sur demande. Si on a un loyer cher, les propriétaires ne font pas d'effort.

La commission est d'avis que la Commune devrait encourager les locataires à faire des oppositions quand ils sont dans leur bon droit (comme lors d'une baisse des taux hypothécaires.)

Après ce débat nourri, l'objet est mis au vote. Le renvoi du postulat « Pour un contrôle des loyers en période de pénurie » en Municipalité est approuvé par **3 Oui**, **1 Non** et **1 Abstention**.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Montabert et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. François Delaquis, PSR**

Tout d'abord, je déclare mes intérêts : étant président de la SCHR, coopérative mise en cause dans le rapport de la Commission.
En effet, alors que le sujet du postulat porte sur un contrôle des loyers en période de pénurie, la Commission s'est permis de tenir des propos diffamatoires et déclamatoires envers le fonctionnement de la SCHR et, à travers certaines affirmations, a démontré une profonde méconnaissance des règles d'attribution des logements subventionnés et du Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés du 13 octobre 2011.
Ainsi, je me dois de rappeler certains points et de démontrer des faits.
Je regrette de ne pas pouvoir présenter certains tableaux, mais ils seront joints au procès-verbal, en annexe, à ce rapport.
Fondation SCHR
La SCHR est une société coopérative d'habitation, fondée en 1945, reconnue d'utilité publique, sans but lucratif, régie par ses statuts et les articles 828 et suivants du Code des Obligations (CO). Elle a un Conseil d'administration formé de 9 membres dont 2 sont des représentants de la Municipalité, ceci pour des raisons historiques.
La Commune a aidé très fortement les fondateurs lors de sa création en souscrivant pour CHF 450'000.00 de parts sociales alors qu'aujourd'hui sa participation ne représente que le 7,59 % du capital social.
Ses statuts
Article 6 Principe relatifs à la location
1) Le contrat de bail à loyer est régi par les dispositions cantonales et fédérales en vigueur.
2) Toute attribution d'un logement ou d'une surface d'activités est subordonnée impérativement à l'obtention préalable de la qualité de coopérateur (conformément à l'article 8 des présents statuts), impliquant notamment l'acquisition de parts sociales de la SCHR par le candidat-locataire. **Les candidatures pour les appartements subventionnés sont fournies par la commune de Renens**, conformément au règlement communal y relatif. Dans ce dernier cas, les parts sociales sont dues à la signature du bail. *Je rajouterai que des arrangements sont toujours possibles et un étalement du paiement des parts sociales qui viennent en garantie de loyer.*

3) Le logement doit être occupé personnellement au titre de domicile principal par le coopérateur et, le cas échéant, par son conjoint/enfant, de même que la surface d'activités doit être utilisée par le coopérateur, ses partenaires et employés.
4) S'il quitte le logement, le coopérateur s'interdit d'en faire bénéficier qui que ce soit de son propre chef, y compris les personnes avec lesquelles il habitait jusqu'alors, sans accord préalable du Comité de direction.
5) a) la sous-location représente un inconvénient majeur pour la SCHR, eu égard au but coopératif ; b) sur demande dûment motivée, le Comité de direction peut exceptionnellement autoriser par écrit une sous-location, ceci pour une durée déterminée ;
6) La taille du logement doit être en adéquation avec le nombre de ses occupants. Le taux d'occupation correspond au nombre de personnes occupant l'appartement en relation avec le nombre de pièces du logement.
7) Le taux d'occupation maximum admissible est d'une pièce de plus que le nombre d'occupants.
8) Afin de régler les cas de sur ou de sous-occupation, la SCHR favorise les échanges d'appartements.
9) Les intérêts de la SCHR peuvent être de devoir démolir, rénover ou transformer, assainir ses immeubles, ce qui peut nécessiter la résiliation du bail.

Ainsi, comme vous pouvez le constater dans l'annexe no 1 il est indiqué à nulle part que les conditions d'entrée à la SCHR c'est 5 ans.

5 ans c'est le délai qui se trouve **à l'article 1 du Règlement communal sur les appartements subventionnés :**

Art. 1 – Domicile ou exercice d'une activité professionnelle à Renens

Les candidats doivent être domiciliés sur la Commune de Renens depuis 3 ans au moins ou y travailler de façon continue depuis 5 ans au moins.

D'ailleurs, ce soir dans le cadre du dépôt de préavis no 50-2023, on trouvera également à l'article 2.2 du futur Règlement sur l'Aide Individuelle au Logement (AIL) des délais de 2 ans pour le domicile ou resp. 5 ans pour l'activité professionnelle fixés par la Commune.

En plus de ces statuts, la SCHR s'est dotée d'un Règlement d'attribution qui évite tout copinage comme le prétend le rapport. L'attribution relève de la compétence du Comité de direction formé de 4 personnes dont 1 membre de la Municipalité.

Règlement d'attribution

Appartements

Art. 1 – Droit

Seuls les sociétaires remplissant les conditions de l'article 8 des statuts peuvent louer un appartement propriété de la coopérative.

Art. 2 – Inscription

Les sociétaires désireux d'obtenir un appartement doivent remplir un bulletin d'inscription. Celui-ci est valable un an. La demande peut être renouvelée.

Art. 3 – Attribution

L'attribution d'un appartement a lieu en fonction du rang que l'intéressé occupe sur le registre des inscriptions. Ce rang est déterminé par le nombre de jours qui se sont écoulés depuis la date
a) d'admission dans la société,
b) d'inscription pour l'objet à louer.
Les critères ci-dessus sont pris en considération à raison de 2/3 pour le premier (admission) et de 1/3 pour le second (inscription)1.

Art. 4 – Dérogation

Il peut être dérogé à l'article 3 ci-dessus dans les cas suivants :
Les appartements de 3 pièces et plus sont attribués, en priorité, aux familles ayant des enfants mineurs, en formation ou invalides ;
Il est prioritaire, sous réserve de la disposition figurant sous chiffre 1, le locataire de la coopérative qui :

- désire changer d'appartement dans le cadre du même groupe d'immeubles après avoir occupé le même logement durant 5 ans au moins,

• veut louer un appartement plus petit,
• doit, pour des raisons réglementaires, quitter son logement subventionné (le locataire est cependant tenu d'avoir entrepris les démarches nécessaires pour trou- ver un nouveau logement auprès d'autres gérances),

Appartements subventionnés

Pour les appartements subventionnés des Corbettes, lorsqu'il y a un appartement vacant la SCHR l'annonce à l'Office communal du logement. Celui-ci nous communique une liste de personnes susceptibles de répondre aux conditions cantonales et communales. Toutes ces personnes sont invitées à venir visiter l'appartement. Ensuite, les locataires nous confirment leur intérêt et nous indiquons à l'Office du logement qui s'est inscrit. La Commune, finalement, nous indique qui répond aux conditions drastiques du Règlement et s'il y a plusieurs personnes lesquelles elle met en priorité.

Là également, comme vous pouvez le voir avec **l'article 19 du Règlement cantonal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics, il est précisé :**

- « Conclusion d'un bail pour un appartement subventionné

Après que l'autorité compétente a approuvé la candidature du locataire ou le projet de sous-location, le contrat de bail principal ou le contrat de bail de sous-location peuvent être passés. Ces derniers seront conclus pour une durée maximale d'une année, reconductibles. Ils devront donner toutes les précisions utiles au locataire ou au sous-locataire concernant les modalités de l'aide apportée par les pouvoirs publics ».

Ainsi, la SCHR ne peut pas faire passer ses sociétaires avant les personnes inscrites à l'Office du logement. L'annexe no 2 montre que les règles sont respectées et qu'il n'y a pas de gestion par dérogation.

	Attribution 2018	Attribution 2019	Attribution 2020	Attribution 2021	Attribution 2022	Attribution 2023 (31.10.2023)
SCHR tous les groupes d'immeubles	11	21	42	14	67 *	25
Dérogation	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
	Mutations en 2018	Mutations en 2019	Mutations en 2020	Mutations en 2021	Mutations en 2022	Mutations en 2023
Mutations Corbettes 1 à 9	2	1	3	0	2	0
	2 dossiers communaux	1 dossier communal	2 dossiers communaux	---	2 dossiers communaux	
Exception			1 sociétaire avec l'accord du Canton a repris l'appartement après le décès de sa grand maman			

Quant à l'affirmation d'un Commissaire qui dit, je cite le rapport : C'est une solution que la Commune ne veut pas utiliser (la SCHR). Je me tourne vers la Municipalité pour qu'elle infirme ou confirme ces propos.
Par contre, lorsqu'il affirme que la SCHR n'est pas fichue d'acheter 1 ou 2 immeubles pour en faire des appartements à loyer bas, je lui donne les paramètres de gestion pour qu'il fasse mieux que le Conseil d'administration :

Revenu locatif : exemple de loyers que nous pratiquons

Immeuble	**Nombre de pièces**	**Loyer**
1er Mai	4,5	CHF 1'150.00 + charges
Rue du Lac	4	CHF 1'250.00 + charges
Biondes	3	CHF 734.00 + charges
Borjod	3	CHF 1'250.00 + charges

Dans ces loyers, chaque mois nous payons en moyenne CHF 35.00 d'impôt foncier et CHF 42.00 à titre de droit de superficie par appartement.
De plus, nous avons en cours deux dossiers en attente où nous avons fait des offres d'achat pour un montant de plus de 8 millions, construisons actuellement 3 nouveaux bâtiments à l'Avenue des Paudex, montant de l'investissement de 33 millions et mettons sur le marché 22 appartements supplémentaires par rapport à ce qui existait avant. Ces bâtiments sont Minergie P avec des charges inférieures à CHF 100.00 par mois et les locataires bénéficient d'un prix de l'électricité plus bas au cas du RCP mis en place.
Nous avons également consenti d'importants investissements dans la pose de panneaux solaires aux Biondes et fait bénéficier d'un tarif électrique pour la consommation propre à 18 cts. Les autres bâtiments vont suivre ces prochaines années. L'entretien des immeubles a également été augmenté ces 5 dernières années passant de CHF 616'000 à CHF 1'157'000 en 2022.
Pour être complet, nous avions montré notre intérêt pour la Savonnerie mais nous avons reçu une réponse négative de la Municipalité.
La SCHR a une politique de transparence et tous les éléments que je vous ai donné sont consultables sur notre site Internet ainsi que les comptes et le rapport de gestion.
Si certains d'entre vous souhaitent que l'on en fasse encore plus en agrandissant encore notre parc immobilier à loyer très bas, je tiens à leur disposition des bulletins de souscriptions pour de nouvelles parts sociales.
Je vous remercie de votre attention.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Delaquis. La Municipalité souhaite prendre la parole ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je regrette tout d'abord que vous n'ayez pas invité une personne de l'Office du logement à cette séance, on aurait pu vous donner toutes les réponses et éviter des fausses assertions qui figurent dans ce document. Parce que nous sommes préoccupés de logement, nous avons un Office du logement qui fait un travail énorme, qui est reconnu. Nous avons deux sociétés coopératives avec qui nous travaillons, la plus importante, c'est la SCHR, nous avons un membre au Conseil de Direction, nous avons un membre au Conseil d'Administration et, si vous regardez nos comptes, nous avons un très grand nombre de parts sociales et tous les DDP que nous construisons en pleine intelligence avec la société, passent par le Conseil communal, vous pourriez aussi aller consulter nos archives sur ce thème-là. L'autre c'est Renens-Pierrette et pourquoi la Savonnerie n'a pas été attribuée cette fois à la SCHR, c'est parce que le choix a été fait de le donner plutôt à Renens-Pierrette en réserve des possibles constructions à la SCHR si nous y arrivons sur le site de Malley. On est vraiment en pleine collaboration avec la société et notre Office du logement se démène pour que, justement, on puisse arriver à produire des loyers bas. Le Pacom, pour ceux

qui ont eu le temps de le lire, fait aussi état d'une volonté de faire 50% de LUP à Malley. Je crois qu'on est dans une thématique qui nous préoccupe, on œuvre avec les moyens qui sont les nôtres. Je trouve dommage que de telles assertions figurent dans ce document, parce que cela rentre aux archives et les personnes qui, demain, souhaiteraient savoir quelles relations nous avons eues par rapport à ces sociétés coopératives pourraient prendre ces éléments-là comme vérité et c'est dommage qu'on ne soit pas capables de distinguer des faits d'impressions. Et là, on assène des impressions comme des faits, mais malheureusement, ils sont erronés.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

J'étais à cette commission en tant qu'invité. L'objectif principal de ce postulat, c'est de dire qu'à Renens, et dans toute la Suisse, ce n'est pas qu'à Renens…, qu'il y a des loyers qui sont inabordables pour les citoyens. Je peux affirmer qu'à Renens il y a des loyers de CHF 2'500.00 pour un quatre pièces et demi, et ça, c'est la vérité qui existe ici à Renens. Le postulat demande simplement si c'est possible de vérifier, parce qu'il y a une étude qui a été faite qui démontre qu'on paie 10 milliards de francs de trop en Suisse chaque année, parce que certains propriétaires, pas tous les propriétaires et je ne mets pas en cause les associations comme celle que préside Monsieur Delaquis, mais il y a des propriétaires qui abusent du rendement. Quand vous avez de l'argent, vous investissez dans quelque chose, vous devez avoir un rendement mais le Tribunal fédéral a dit qu'il faut qu'il y ait un rendement maximum de 3,25% ; ceci n'est pas respecté par un grand nombre de propriétaires et c'est ça qui sera intéressant, avec quels moyens, je ne sais pas, la Municipalité, peut-être avec l'Office du logement, peut-être avec d'autres moyens ou peut-être qu'il n'y a pas de moyens de le faire… Mais au moins essayer de trouver une solution parce que vous ne pouvez pas dire qu'ici à Renens, je salue qu'il y ait des appartements que la coopérative d'habitation loue une trois pièces et demi à CHF 1'250.00 par mois c'est super, c'est magnifique, mais allez voir la réalité à Renens, ce n'est pas seulement ces prix, allez voir, ça coûte CHF 1'800.00/2'500.00 un trois pièces et demi, un quatre pièces et demi ici à Renens et c'est la réalité. Une partie qui explique que ces loyers soient aussi chers, c'est les profits que les propriétaires prennent dans ces investissements. Et c'est ça qui est demandé en priorité dans ce postulat.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

La thématique des 10 milliards qui sont encaissés en trop chaque année est connue. J'ai participé vendredi passé au niveau suisse aux journées du logement organisées par l'Office fédéral du logement et j'ai rappelé aussi que c'est non seulement illégitime, mais surtout, effectivement illégal. Une bonne partie de ce que l'on peut faire fait partie de l'édito du prochain Info-Renens, en disant que ce sont les locataires eux-mêmes qui doivent commencer par agir, aussi bien quand ça baisse et demander des baisses, parce qu'on est toutes et tous le prochain locataire d'un appartement qui sera libéré par quelqu'un, mais s'il n'a pas demandé la baisse, on va se taper l'ancien loyer et pas un loyer abaissé. Quand ça augmente, c'est aussi quelque chose qui a été reconnu par la Préfecture, quand ça augmente, on peut contester dans les 30 jours à réception de la notification la hausse de loyer, qu'elle soit due au taux de référence hypothécaire, à l'indice suisse des prix à la consommation auprès de la Préfecture. On accompagne aussi les gens dans cette démarche-là, il y a même des gérances qui ne se présentent même pas quand un locataire vient contester, résultat des courses : zéro augmentation, on reprend l'ancien loyer avant la notification de hausse et on s'en sort bien. Effectivement, il y a des choses qui sont liées à la liberté de commerce, au niveau de la Confédération et du droit : on verra comment on peut faire des relais, mais actuellement, on ne peut pas demander aux propriétaires l'état locatif. Le seul moyen c'est de contester à la Préfecture et le propriétaire s'il se sent légitime de demander une augmentation c'est à lui d'actionner le Tribunal des baux et de faire la vérité, la transparence sur son état locatif, c'est à partir de ce moment que l'on peut faire. J'ai connaissance de quelqu'un

qui l'a fait, le propriétaire n'a rien vu venir et est monté au Tribunal des baux, résultat des courses : son loyer a été descendu, mais pas que son loyer, le loyer de tous les locataires de l'immeuble également. Je pense qu'il y a un propriétaire qui s'est tiré une balle dans le pied en pensant bien faire de monter au Tribunal des baux. On accueille très volontiers le postulat, tout en vous disant déjà aujourd'hui que pour la demande concrète de demander les états locatifs, ce n'est absolument pas possible. Le mieux que l'on puisse faire, c'est comme Fribourg qui a réussi via des études et un portail à avoir des données totalement anonymisées donc même si on se rend compte qu'il y a des rendements peut être abusifs, qu'on le suppose, on ne sait où c'est et on ne peut pas intervenir en tant que tel.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Divorne. La parole n'étant plus demandée, je mets au vote le renvoi du postulat en Municipalité pour étude et rapport. Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main, merci aux scrutateurs de compter.

Pour : 36

Contre : 15

Abstentions : 5

C'EST A LA MAJORITE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Je remercie M. Montabert et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. **Rapport de commission Préavis** 42-2023 – Refonte des sites internet de la Ville de Renens et révision de processus en vue du développement de la cyberadministration - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 247'500.- Réponse aux postulats intitulés « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité…Réduisons-là à Renens » et « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la Commune de Renens »

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur, à venir faire lecture du rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je tiens à préciser que je ne suis pas le Président-rapporteur de ladite commission, je suis le remplaçant du Président-rapporteur de la commission (Monsieur Dylan Montefusco) celui-ci ayant été retenu, donc juste le rapporteur.

Tous les membres du Conseil ayant reçu le rapport, M. Montabert en fait un résumé oral. Le rapport in extenso est inclus dans ce procès-verbal.

La commission s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 20h00 à la salle des commissions de la salle de spectacles.
Elle était composée des commissaires suivants :
Mme Roxane Gubler, M. Jonas Kocher, M. Rachid Taaroufi, M. Vincent Keller, M. Simon Favre, M. Luis Guedes, M. Gérard Duperrex, M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur

Absent : M. Sanches Cooper
La Municipalité était représentée par :
M. Jean-François Clément, Syndic, M. Didier Divorne, Municipal, M. Michel Veyre, Secrétaire municipal, M. Romain Roy, Chef du service informatique, Mme Caroline Carrad-Vanney, Chargée de projet de communication, Mme Mélanie Reiter, Responsable des bibliothèques de la Ville de Renens

Préambule
Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit qui permettra :

- la refonte des sites internet de la Ville de Renens;
- la création d'une application mobile;
- la révision et la modélisation de processus en lien avec le développement de la cyberadministration.

Le programme de législature 2021-2026 stipule, au point 5, la volonté suivante :

Optimiser l'efficience et la convivialité de l'administration publique

Notamment en améliorant l'accessibilité des services et en renforçant la fiabilité des services.
Dans ce but, une ville de la taille de Renens se doit de proposer des outils digitaux actuels, non seulement à des fins d'information et d'image, mais également pour faciliter les interactions entre la population et l'administration communale.
En matière d'information, les usages ont changé. Ajouter du contenu sur un site n'est pas gage d'une communication réussie. En effet, les utilisatrices et les utilisateurs du web ont l'habitude d'informations qui, de plus en plus, leur parviennent directement, sans qu'ils n'aient à les chercher ou avec une recherche minimale via un métamoteur, type Google. Un site actuel doit prendre en compte ces nouvelles manières de faire s'il entend communiquer des informations pour qu'elles soient lues, en mettant en place une architecture favorisant un bon référencement des pages et des outils permettant l'envoi automatique d'informations par le biais de notifications ou d'e-mails.
Toujours plus connectée, la population attend en outre de son administration qu'elle simplifie ses démarches, offrant une plus grande flexibilité et un meilleur confort dans l'utilisation des services, notamment par le biais de prestations disponibles en ligne. Celles-ci répondent aux modes de vie contemporains en permettant aux usagères et aux usagers de réaliser leurs démarches facilement, depuis un ordinateur ou un téléphone mobile, sans contrainte d'horaires, sans avoir à imprimer et à remplir des documents à la main, ce qui représente un gain de temps et évite des déplacements.
La digitalisation des prestations implique également de modifier le fonctionnement de l'administration communale pour passer de processus conçus à l'ère du papier à des démarches dématérialisées, simplifiées, en partie automatisées et donc plus efficientes. Cette réflexion sur le long terme fait ainsi écho à différentes discussions menées au sein du Conseil communal. La première étape pour l'implémentation d'une politique de cyberadministration proposée dans le présent préavis permettra ainsi d'aborder les différentes initiatives législatives en lien avec cette thématique (politique générale de cyberadministration, fracture numérique ou encore visibilité de l'information).
Pour rendre possible ces évolutions attendues, une mise à jour des différentes plateformes web de la Ville est nécessaire, ainsi qu'un travail conséquent sur les processus, afin de les préparer au changement apporté par la cyberadministration. Ensuite seulement, la solution technologique nécessaire pour mettre en œuvre les processus dématérialisés pourra être implantée.
Le fait de proposer des prestations en ligne améliorera le service à la population, mais ne remet pas en cause la volonté de la Ville d'être accessible à toutes et à tous et de continuer à offrir les mêmes prestations hors ligne pour la population qui ne souhaite pas bénéficier de la digitalisation.
Dans cet objectif de préparation à la mise en place de la cyberadministration, l'attribution d'un crédit d'investissement est demandée au Conseil communal.

Questions et remarques générales de la commission

1. Un commissaire pense qu'il serait utile d'étendre l'application afin de permettre à la population de l'utiliser de manière plus interactive.
   - Actuellement, nous ne prévoyons pas de la développer davantage. Cependant, nous n'excluons pas de revenir dans le futur par voie budgétaire pour y apporter des modifications.
2. Un commissaire se réjouit de la modernisation des sites internet.
3. Pourquoi ne pas utiliser la page Google à la place d'un moteur de recherche ?
   - L'idée est de s'appuyer sur un moteur existant. Nous n'allons pas développer un nouveau moteur.
4. Avez-vous pensé à utiliser un système Open source ?
   - La société Iomedia développera un logiciel Open source qui permettra de gérer et modifier les sites internet de la ville.
5. Pourquoi ne pas utiliser l'application ChatGPT pour les données publiques ?
   - Nous prenons une orientation qui permettra d'accueillir cette démarche si besoin.
6. Un commissaire regrette que la sécurité des données personnelles ne soit mentionnée comme une priorité surtout compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi nLPD. Comment allez-vous gérer la sécurité des données personnelles lorsqu'elles seront confiées à des sous-traitants ?
   - Les données confiées aux sous-traitants seront publiques. Les formulaires qui seront disponibles sur la plateforme n'ont pas pour vocation de remplacer le portail citoyen. Cependant, certains formulaires pourraient contenir des données personnelles. Toutefois, la loi sur la protection des données régit les éléments sensibles. Les sous-traitants qui seraient amenés à traiter des données confidentielles seront audités et devront signer un accord de confidentialité. Ils devront également garantir l'anonymisation des données ou les supprimer.
7. Quelles sont les raisons pour lesquelles les changements liés au site internet se feront en une seule fois ? Ne craigniez-vous pas que les utilisateurs n'accèdent plus aussi facilement qu'auparavant aux rubriques ?
   - Nous allons travailler avec de nouveaux prestataires, ce qui signifie que les changements doivent être fait en une seule fois. Il n'est pas possible de conserver le site sur deux hébergements différents. Pour répondre à votre seconde question, nous avons l'ambition de créer un outil qui correspondra aux standards actuels et nous sommes convaincus que les utilisateurs accèderont facilement aux données recherchées.
8. Un commissaire s'interroge sur l'appel d'offre sur invitation et notamment sur les critères liés au financement.
   - Nous n'avons pas mis de critères de pondération de prix car l'objectif est d'avoir la meilleure solution. La société sélectionnée s'est largement dépassée.
9. Le même commissaire se questionne sur la procédure d'appel d'offre. En effet, le prix est un élément essentiel dans les marchés publics.
   - Après une étude approfondie, il apparaît que la procédure n'a pas été respectée. Celle-ci fait l'objet d'une correction.
10. Est-il prévu que l'application mobile soit personnalisable comme celle proposée par les CFF ?
    - Nous ne délivrerons pas des prestations dématérialisées. Cependant, l'application sera cosmétisée et permettra de recevoir des notifications selon les paramétrages sélectionnés par l'utilisateur. Elle sera similaire à l'application de la Commune de Morges.
11. La réflexion liée au crédit d'investissement a-t-elle été menée de manière judicieuse ?
    - Oui, le but de la démarche est d'éviter de perdre de l'argent.
12. Les interactions entre le canton et la Confédération ont-elles été prises en compte pour interagir ?

- Nous nous sommes concentrés sur l'harmonisation des processus de travail.

13. Avez-vous pu vérifier avec d'autres communes si les systèmes sont semblables par rapport à ce que vous souhaitez élaborer dans la bibliothèque ?
    - Nous avons choisi le même prestataire afin de réaliser des économies de coût. La majorité des bibliothèques fonctionne avec l'interface de recherche Renouvaud, ce dernier traite les données liées aux ouvrages.

Délibération de la commission
La commission relève la qualité du préavis ainsi que la présentation qui nous a été exposée.
Après délibération, la commission vote par 7 voix pour et 1 abstention les conclusions du préavis N° 42-2023.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Montabert et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Cette commission a traité également du postulat que j'avais déposé il y a maintenant plus de 5 ans à propos de la fracture numérique. Je sais que la patience est la mère des vertus, mais c'était quand même long, surtout par rapport à un sujet qui évolue extrêmement vite. Donc, je suis quand même très, très satisfaite et je remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de mon postulat dans le sens où je demandais que la Commune soit ouverte aux personnes qui sont en difficulté par rapport au numérique, que les guichets existeront toujours et qu'ils seront là d'autant mieux qu'ils seront peut-être moins sollicités et qu'ils auront du temps pour s'occuper des gens et éventuellement pour les former, ce qui semblerait être indiqué dans ce préavis. Je rejoins ce qu'a dit Madame Verena Berseth tout à l'heure, effectivement, il y a des personnes qui ne font pas de démarches parce que c'est trop compliqué, donc s'il faut, j'insiste vraiment pour que la Commune signale et signale clairement et répète régulièrement dans le journal Info qu'il y a la possibilité pour toute démarche de venir au Greffe et que les gens peuvent être aidés au Greffe. Je remercie aussi d'avoir signalé l'enquête que j'avais demandée par rapport à où suivre des cours ou comment être aidés par rapport à une amélioration des connaissances par rapport à tous ces utilisations de tout ce qui est numérique. Pendant ces cinq ans, entre autres, les TL ont évolué, on ne peut bientôt plus acheter un billet, comment est-ce qu'on fait ? En fait, de toujours mettre les gens au courant, aussi entre autres, dans le journal de Renens et de le rappeler régulièrement. Un grand merci d'avoir tenu compte de mon postulat et je pense que ce préavis y répond complètement.

- **M. le Président**

Merci, la discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée j'invite M. Montabert à nous faire lecture des conclusions.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

vu le préavis municipal N° 42-2023 du 28 août 2023,
ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de **CHF 247'500.- TTC** pour la refonte des sites internet de la Ville de Renens.
Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 1010.3071.5060 – Refontes des sites internet de la Ville de Renens.
Cette dépense sera amortie en cinq ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.
ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024, telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières pour un montant total de CHF 35'000.- TTC imputées au compte N° 1040.3185.02.
PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.4 des incidences financières.
APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Muriel Rossel du 11 octobre 2018 intitulé « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité… Réduisons-là à Renens ».
APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz du 11 novembre 2021 intitulé « Visibilité des élus sur le site internet de la Commune de Renens ».

- **M. le Président**

Merci Monsieur Montabert, je mets au vote les conclusions du préavis :

C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Montabert pour la lecture du rapport et la commission pour leur travail et passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis No 43-2023 - Politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+) - Réponse au postulat intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun »

- **M. le Président**

J'invite M. François Delaquis, en l'absence de M. Richard Neal, Président-rapporteur, à venir faire lecture du rapport.

- **M. François Delaquis, PSR**

Tous les membres du Conseil ayant reçu le rapport, M. Delaquis en fait un résumé oral. Le rapport in extenso est inclus dans ce Procès-verbal.

Présents :
Pour la Commission : Mesdames Angela Thode, Anne Cherbuin, Stéphanie Negri Capt et Maria Sisto ainsi que Messieurs François Delaquis, Silvio Torriani, Mariusz Wilczynski, Ozcan Suat et Richard Neal (Président-rapporteur)

Pour la Municipalité : Monsieur le Syndic Jean-François Clément, Madame Natalie Jaccard et Monsieur Oumar Niang, municipaux ainsi que Messieurs Bertrand Levrat et Jérémie Maillefer.

Préambule : Vu les soucis informatiques pour la transmission des annexes de ce préavis, il a été décidé dès le début de la séance d'agender une deuxième séance, le 10 octobre prochain à 19h00

à la salle de la Municipalité pour continuer les discussions afin que les commissaires puissent prendre connaissance de ces annexes assez volumineuses.
Une première présentation du préavis est exposée par Messieurs Niang, Levrat et Maillefer. Monsieur Niang nous explique qu'un échantillon large de la population renanaise a été interrogée lors d'un sondage avec pour thème « Le Sport, L'activité physique et la santé. Monsieur Maillefer nous présente un Power Point des résultats de ce sondage (annexe 1) Quelques questions viennent des commissaires, mais sans les annexes du préavis, il s'avère difficile d'approfondir les réflexions.
Quelques questions sont posées à la Municipalité, notamment concernant le tableau comparatif des EPT dans les services des sports de plusieurs villes vaudoises ainsi que sur le manque du cahier des charges de la personne susceptible d'être engagée comme chargée de communication. (annexe 2)
Il devient apparent que plusieurs questions ont leurs réponses dans les annexes manquantes et donc il est décidé de clore la première séance et d'attendre le 10 octobre pour pouvoir entrer plus à fond dans la discussion
Monsieur Levrat nous fera parvenir aussi le cahier des charges de la personne chargée de la communication.

Deuxième rencontre : mardi 10 octobre 2023 à 19h à la salle de la Municipalité.
Les mêmes personnes sont présentes pour la deuxième séance sauf Madame Maria Sisto, remplacée par Monsieur Simon Favre.
La parole est directement donnée à Monsieur Levrat qui répond à nos questions de la première séance

Poste de « chargé de communication »

J'ai compris, lors de nos échanges, qu'il y avait un petit malentendu sur ce poste. La fonction de cette personne, comme le démontre le DP que nous vous avons fait parvenir, est ce qu'on pourrait appeler un « médiamaticien », à savoir qu'il n'est pas là pour écrire de grandes communications, mais plutôt pour « animer » les réseaux sociaux et le site internet de la ville, créer des contenus numériques (stories…) et faire connaître l'offre sportive de la ville, des clubs et des associations. Cette personne serait également la personne référente pour la production et la distribution de médias imprimés, flyers, affiches, etc. en lien avec les agences et les services de la Ville compétents. Ce poste est d'autant plus important qu'il n'existe pas de poste de graphiste au sein de la Ville de Renens.
Par ailleurs, j'ai bien entendu votre crainte d'une personne avec deux chefs. Nous l'avons envisagé ainsi car, lors de la séance du conseil communal du 14 décembre 2022, le Conseil a exprimé clairement qu'il ne voulait pas un chargé de communication dans chaque service. C'est pourquoi, nous avons pensé pertinent de placer ce poste auprès de l'ADG, avec la cellule « communication ». Par ailleurs, trouver une personne à 30% n'est pas chose aisée. Il ne s'agit dès lors pas d'un énième responsable de communication, mais bien d'une personne à même de maîtriser les outils numériques et graphiques pour répondre à l'un des constats principaux de l'enquête qui est de faire connaître au plus grand nombre l'offre sportive disponible à Renens. Et, sauf erreur de ma part, ce profil n'existe pas vraiment actuellement dans le personnel communal. La partie « graphisme » était tenue jusqu'à il y a peu par une stagiaire.

Poste de chargé de projets

Vous avez soulevé, lors de nos derniers échanges, que ce nouveau poste vous semblait être un doublon du poste de délégué APS. Il n'en est rien. Les responsabilités des deux fonctions sont bien distinctes : Le délégué APS est responsable de :

- La stratégie du secteur : que voulons-nous faire ? Quelles sont les priorités ? Quels ajustements devons-nous faire par rapport aux besoins actuels ?
- La gestion générale et le développement du secteur, à savoir :
  La gestion des ressources financières et humaines
  La supervision des projets développés par le secteur
  Le rapport de gestion
  Les comptes

Les PDM et décisions municipales

- Les relations avec la population, les clubs et les associations renanaises
- Les relations avec les services des sports des autres communes, les organes cantonaux et nationaux (Fonds du sport, Lausanne Région, etc…)
- La gestion des projets inter-services, soit s'assurer que la vision APS ne soit pas oubliée dans les projets gérés par les autres services de la Ville (ex : développement présent du parc du Censuy, le futur développement du Taluchet, ilot de la Savonnerie…)
- La santé au travail du personnel communal (membre de la Commission Santé)

Le chargé de projets, quant à lui, à des responsabilités plus opérationnelles et est plus centré sur les projets, comme :

- Reprise de la 1020-Run qui a été gérée, cette année, par une stagiaire
- Organisation de la « journée des sports »
- Développement du projet « En Ville en Forme », soit une offre d'APS libre à l'année
- Réalisation des projets liés aux axes d'actions définis par la politique du sport
- Respect des budgets alloués aux projets qu'il réalise (ex : 1020-Run)

Ce poste nécessite des compétences réelles de gestion de projet, de gestion éventuelle de partenaires si on travaille avec un prestataire externe sur un tel projet, de gestion de personnes (ex. : bénévoles), de planification, de gestion budgétaire dans le cadre du projet, etc..

Dans notre esprit, il est clair que ce poste ne fait pas du tout doublon avec celui de délégué au sport, comme démontré dans l'organigramme annexé au préavis. Le DP est certes assez large, mais nous avons préféré opté pour une vision large afin d'englober un grand nombre d'activités qui pourraient se développer avec le temps (et ne pas refaire le DP régulièrement).

Le travail ne manque pas et les multiples contacts établis par le délégué au sport durant la première année de son contrat ont fait un appel d'air : le secteur est très fortement sollicité, les demandes sont en augmentation, ce qui est très bon signe car cela signifie que le secteur est bien positionné auprès du monde sportif et de santé de Renens, il participe à de nombreux événements organisés par les clubs et associations.

Un exemple de ce rapprochement en constante progression est la participation toujours plus grande des clubs et associations aux événements de la Ville comme la 1020-Run où les bénévoles provenaient tant du FC Renens, du BBC Renens, du handball, du sumo, du hockey, ……. Une vraie dynamique est en train de s'installer qui est très positive.

Mais, pour répondre à cette dynamique, il faut du personnel. A ce jour, il y a un délégué APS à 80% qui a plus de 300 HS, une secrétaire APS qui doit beaucoup sortir de son cadre pour aider le secteur dans l'opérationnel et qui a plus de 2 semaines d'HS et deux stagiaires qui cumulent elles aussi les HS (plus de 250 à elles deux). Et ceci est sans compter sur la volonté de développer des actions comme le propose la politique RH et les demandes reçues par la Municipalité (ex. réponse au postulat pour l'aménagement des cours d'école). Cette situation n'est pas tenable à moyen terme et le risque de ne plus pouvoir soutenir le rythme actuel est réel. Le besoin et l'envie sont là, mais il faut des ressources pour les gérer.

De plus, nous ne pouvons pas faire reposer de manière régulière l'organisation d'événements importants comme la 1020-Run ou SPARK sur les épaules de stagiaires qui sont d'abord là pour apprendre et non pas jouer le rôle de chargé.e de projet. Qui plus est, un.e stagiaire ne reste au mieux qu'une année et nous perdons toute l'expérience accumulée et devons recommencer à zéro chaque année. Ce n'est pas viable et manque cruellement d'efficience. EPT « sport » dans les autres villes

Vous avez également évoqué des questionnements quant aux EPT des services sports des autres villes, à savoir si les EPT mentionnés ne concernaient que les personnes en charge de l'administratif et du développement des projets ou s'ils englobaient également la maintenance et autres secteurs.

La comparaison entre les différents services du Canton s'occupant du sport est en effet un exercice à faire avec précaution. Le but était de se faire une idée de la situation, sans pour autant faire des comparaisons, chaque Ville ayant ses propres spécificités. Nous avons fait l'exercice car

nous pensions que cette question pertinente serait posée. Il faut le voir comme un état de la situation pour se donner une idée.
Nous avons donc repris notre tableau en précisant ce que nous n'avons pas pris en compte, soit les directions/chefs de service, tout ce qui est maintenance et les stagiaires. Reste le problème de l'externalisation de certains services à des prestataires externes que nous n'avons pas pris en compte (par exemple l'étude faite par Morges pour développer sa nouvelle politique sportive). On pourrait également faire un ratio du nombre d'ETP par habitants, mais nous nous écarterions encore plus du but de faire un état des choses plutôt qu'un comparatif précis.
Encore une fois, l'idée n'était pas du tout de faire des comparaisons, mais de se rendre compte comment les autres villes étaient organisées.
Question : Ne pourrait-on pas profiter d'avoir un médiamaticien à 100% pour plusieurs dicastères de la ville ? Culture, FAR, TKM etc ?
- Les grands clubs sont autant demandeurs que les petites associations, C'est quoi les demandes de ces clubs ? Si on sait, on trouve, mais beaucoup de public ne sait pas ce qui est proposé.
La personne rejoindra l'administration générale pour pouvoir travailler à plus de 30%
Question : Chargé de projet n'est qu'un doublon du délégué au sport ? NON
Si on regarde l'organigramme on voit bien la différence entre les deux.
Le projet comprend la gestion du 1020 Run, d'en ville en forme etc….
Question : En regardant d'assez près la grande majorité de l'argent va aux salaires plutôt que les infrastructures. Ne peut-on pas renverser cette tendance ?
Pour pouvoir réaliser ces projets, il faut du monde donc il faut payer des salaires. Faire de la visibilité sur internet Facebook, Instagram etc ne coute presque rien.

Tableau des EPT de diverses villes

On ne peut pas comparer les villes car chaque ville fonctionne différemment. C'était juste dans un but de voir ce qui se faisait ailleurs. Le service des sports du canton a fait une relevée de ce qui se fait partout dans le canton.
Il nous faut un vrai tableau de comparaison. On aimerait que ce soit inclus dans le rapport.

Questions sur le préavis

Chapitre 1

M. Delaquis : « L'objectif de mon postulat est entièrement rempli à savoir un état des lieux complet pour établir une politique sportive. En outre, les annexes montrent comment on va s'y prendre pour concrétiser cette politique du sport.
Je remercie la Municipalité pour le remarquable travail effectué dans le cadre de ce préavis. Avant cette étude peut de Renanais savaient que 29 sportifs d'lite habitent notre Commune.
J'accepterai la réponse de la Municipalité à mon postulat. »

Chapitre 2

Apport du tableau supplémentaire qui donne une meilleure vision des engagements.
Question : Je trouve que les obligations de la commune et du canton en matière de sports sont floues.
Ne fait-on pas le boulot du canton ? Les communes sont en discussion avec le canton sur le rôle de chacun suite à une initiative au grand conseil à ce sujet. Le conseil d'Etat a demandé 1 année de réflexion pour venir avec un contre-projet.

Chapitre 3

Question : Dans 3.1 lorsqu'il fait mention de « santé mentale faible » ? Sur quoi s'appuie-t-on ?
Il y a eu un sondage de 848 habitants qui ont auto évalué leur santé physique et morale/mentale.
Page 5 Tout en haut : Comment élargir l'offre des clubs ?
C'est à la commune d'aider les associations pour les aider dans cette dynamique

Chapitre 4

4.1.3 Les activités libres, c'est quoi ? Peut-on organiser des activités libres ? Voir page 33 de l'annexe.
4.2.2 L'Utilisation des salles dépend de la mutualisation avec les associations qui doivent les entretenir.

Constatation il y a des classes qui n'ont pas les 2 heures de sport hebdomadaires comment faire ? Il y a des solutions autres que les salles de gym. Squash, badminton, piscine, patinoire, dojos, école de cirque, etc.
Le réaménagement des cours d'école (Inspowered by) se trouve dans les actions à faire.
Forum APS… C'est quoi l'objectif ? Réunion annuelle des associations de sport pour créer un réseau entre eux.
Journée des sports… réunion de toutes les associations qui pourront se présenter au public.

Chapitre 5

Charges complémentaires (point 2) autres charges) 10'000.- c'est quoi ?
Avoir une plateforme pour les clubs pour obtenir plus facilement des subventions / réservation des salles etc pour éviter beaucoup de taches admin.

Chapitre 6

Rien à signaler

Chapitre 7

- ATTENTION ! La santé au travail n'est pas juste de mettre un local sportif à disposition des employés
- On sait mais on parle ici que de la partie en lien avec l'APS

Chapitre 8

La piscine nous coute 1Mio frs par année, comment peut-on mieux rentabiliser ce lieu ?
Pour le moment c'est difficile mais il y a un projet prévu pour étendre l'utilisation des terrains de sport dans l'enceinte de la piscine.
6504 Activités APS 45'000frs dont 9'000 de location et 36'000 de traitement extérieur
Location des Boxes du sport
Le traitement extérieur d'en ville en forme et la supervision des terrains de sport pendant les vacances
Volonté de proposer quelque chose toute l'année suite à l'expérience de Spark.

Chapitre 9

Rien à signaler

Délibérations

Une discussion suit sur l'utilité de l'engagement d'un chargé de communication. Après étude du cahier des charges, et de la discussion avec la municipalité, Il nous semble plus adéquat d'engager un médiamaticien. La Commission estime que l'administration ne doit pas se mettre à la place des clubs pour leur communication et par conséquent pas d'un poste de niveau HES dans la communication. La formation de médiamaticien est de niveau CFC mais dont les caractéristiques de ce métier est au carrefour de plusieurs domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC): informatique, multimédia, marketing et communication. Polyvalents et généralistes, ils conçoivent des sites Web, produisent des médias (affiches, flyers, prospectus, vidéos, animations, etc.), gèrent les réseaux.
Ainsi, une économie possible au niveau du salaire et nous réconforte dans l'idée que le travail décrit correspond mieux à un médiamaticien.

Amendement 1 : *Demande l'engagement d'un médiamaticien à 30% à la place d'un chargé de communication à 30%. Vote : 8 oui 1 non*
Modifier le poste de médiamaticien. Comptes 6500.3011.00 à 6500.3050.00 Moins CHF 15'300.-

Amendement 2 : *Suppression de la manifestation journée des sports.*
La Commission estime que la Direction des sports doit prioriser les besoins. C'est pourquoi, elle estime que cette journée n'est pas la 1ère priorité budgétaire.
Vote : Oui à l'unanimité Compte 6509.3170.21 Moins CHF 8'000.-

Acceptation du préavis amendé : 7 oui 1 non 1 abstention

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Delaquis et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis :

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je me permets de prendre la parole au sujet du premier amendement. Un chargé de communication pense la stratégie de communication et l'implémente, il a les compétences pour conseiller un service, une équipe, une association ou autre entité ; un médiamaticien crée un site Web, un flyer ou autre, là on est plutôt dans l'exécution. Ce ne sont absolument pas les mêmes métiers, ces métiers requièrent des compétences différentes, des études complètement différentes. Un chargé de communication et un médiamaticien n'ont pas le même rôle et n'ont pas les mêmes objectifs. Je suis donc extrêmement surprise que la commission s'improvise spécialiste du recrutement et qu'elle se permette d'imposer, pas de suggérer, mais bien d'imposer à l'Administration communale un tel changement. Ceci n'est pas de la compétence du Conseil communal, mais bien de l'Administration, qui, j'en suis persuadée est soutenue par une équipe de ressources humaines qualifiée. Cessons de faire de la cogestion. Au nom du groupe des Vert.e.s, nous vous invitons à refuser le premier amendement.

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Au nom du groupe des Vert.e.s, nous vous invitons à refuser également le second amendement. En effet, nous trouvons qu'il serait très dommage de priver les associations sportives renanaises, ainsi que les Renanais d'une belle rencontre qui pourrait mener à accueillir de nouveaux membres dans les clubs sportifs, ainsi que de nouveaux bénévoles qui pourraient participer à la vie de nos clubs. Il est parfois difficile pour les clubs de trouver des personnes prêtes à s'engager et cette manifestation pourrait être idéale pour eux et, à nos yeux, les clubs sportifs sont essentiels à la vie de la Commune.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Effectivement, nous aussi, dans notre préparation de groupe, on a décidé de ne pas soutenir ces deux amendements. Donc, on va accepter le préavis mais sans les amendements parce que ce que viennent de dire les deux préopinantes c'est exactement ça. Ce n'est pas avec la journée des sports que la Commune va devenir plus pauvre, ce n'est pas là qu'il faut faire des économies. Et ce n'est pas à nous de choisir un ou un autre poste. Pour nous, des deux amendements doivent être refusés.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je n'interviens pas en tant que rapporteur de la commission, mais comme je suis le déposant du postulat, je voulais dire que j'acceptais la réponse de la Municipalité et l'excellent travail qui a été fait dans le cadre du dépôt de ce préavis.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous vous donner la position de la Municipalité par rapport aux amendements et par rapport aussi à l'Administration. Les clubs sont demandeurs d'aide pour être plus visibles car l'offre existante, parfois, manque d'être relayée au sein de la population et le service, effectivement, souhaite pouvoir bénéficier d'un chargé de communication. Et l'autre élément d'importance, ce n'est pas seulement une volonté de la Municipalité ou de l'Administration, mais c'est bien que le mode de communication de l'offre sportive, en général, est un point qui est ressorti de cette enquête qui a été menée avec beaucoup de sérieux au sein de la population. On pense effectivement que l'on a vraiment besoin de ce profil-là. Et s'agissant du deuxième amendement, puisqu'il m'est donné de pouvoir prendre la parole, la valorisation de l'offre existante par le biais

d'une manifestation dédiée aux Renanaises et Renanais est aussi une priorité tel que mes préopinants ont pu le dire. Ce genre de journée est organisée avec succès dans de nombreuses autres communes, quelle que soit leur taille, c'est quelque chose de peu compliqué, c'est peu onéreux, ça a plein de succès et nous souhaitons pouvoir bénéficier de cette opportunité de se montrer, d'expliquer ce que nous faisons, les clubs l'expliqueront… quelles sont les possibilités, quels sont les coûts et les bénéfices d'une activité. On est vraiment attachés à cet élément-là aussi. Voilà pour la position de la Municipalité, merci encore pour l'énorme travail qui a été fait d'étude, d'approche de ce document. Nous vous invitons à ne pas prendre ces deux amendements.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à réagir, étant membre de la commission. Particulièrement, j'ai eu beaucoup de plaisir, je dois l'avouer, à collaborer avec les autres commissaires lors de ces deux intenses, ces longues séances. La dernière a terminé à pratiquement 23h00. J'ai trouvé que les discussions étaient très riches, très intéressantes. Le dossier était conséquent, très bien préparé, on a eu beaucoup de réponses à toutes les questions posées. Et c'est justement en se basant sur ces réponses-là que les amendements ont été proposés. Nous sommes tous des commissaires, nous sommes élus, je pense que nous avons le droit de se faire confiance, il vous appartient de voter pour ou contre ces amendements. Mais indépendamment de l'idée d'accusation de faire de la cogestion, je pense que les amendements proposent aussi des réflexions qui sont différentes, pas forcément contre. Et on n'a pas sorti les amendements d'un chapeau, on y a beaucoup réfléchi, étudié et regardé ce qui se passait en fonction de nos connaissances et compétences, parce qu'on possède également des compétences métier dans nos métiers respectifs. Je trouvais que par rapport à l'entier des personnes qui ont participé à cette commission, c'était peut-être un manque de respect de dire qu'on n'avait pas assez travaillé le sujet. Les documents que l'on a eu à lire étaient relativement conséquents, ce n'est pas pour rien que l'on a eu deux séances espacées de trois semaines pour pouvoir s'y atteler et j'apprécierais que l'on se fasse confiance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Une autre information sur un autre thème. Monsieur Divorne est trop mal pour rester avec nous, il va quitter la séance, il a de la température et on souhaite qu'il récupère rapidement.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je voulais juste indiquer que le Parti socialiste se joint aux deux premières analyses, qu'effectivement ces deux amendements n'ont pas de raison d'être. Cela n'a rien à voir avec le travail de la commission, on a trouvé qu'il y avait beaucoup de documents, apparemment, vous avez beaucoup travaillé, mais nous estimons que c'est du ressort de la Municipalité de choisir qui ils vont engager. Donc, il n'y a pas de raison de faire cet amendement. Ça s'appelle cogestion, on peut appeler ça autrement, je peux comprendre que les commissaires qui ont beaucoup travaillé, pour eux c'est difficile d'entendre ça, c'est simplement une remarque que, nous, on s'est tout de suite faite, au Parti socialiste : c'est à la Municipalité de décider qui elle va engager dans ce cadre-là. Et voilà pourquoi nous allons refuser les deux amendements. Le deuxième, on trouve aussi que c'est une somme assez ridicule, vu le budget de la Commune, et qu'il peut apporter vraiment beaucoup aux groupements sportifs.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je mets au vote les amendements. Je rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

Amendement 1 : *Demande l'engagement d'un médiamaticien à 30% à la place d'un chargé de communication à 30%. Vote : 8 oui 1 non*
Modifier le poste de médiamaticien. Comptes 6500.3011.00 à 6500.3050.00 Moins CHF 15'300.-

Le vote a lieu par un lever de mains

C'est à une large majorité que l'amendement no. 1 est refusé

Je mets au vote l'amendement no.2

Amendement 2 : *Suppression de la manifestation journée des sports.*
La Commission estime que la Direction des sports doit prioriser les besoins. C'est pourquoi, elle estime que cette journée n'est pas la 1ère priorité budgétaire.
Vote : Oui à l'unanimité Compte 6509.3170.21 Moins CHF 8'000.-

Le vote a lieu par un lever de mains

C'est à une large majorité que l'amendement no. 2 est refusé

J'invite M. Delaquis à nous faire lecture des conclusions

- **M. François Delaquis, PSR**

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 43-2023 du 28 août 2023,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND CONNAISSANCE du plan directeur et du plan d'actions définissant la stratégie de la Municipalité pour réaliser une politique de l'activité physique et du sport pour toutes et tous.
APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis développé lors de la séance du 7 septembre 2017 intitulé « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? ».
AUTORISE la Municipalité à poursuivre le développement de l'activité physique et sportive en Ville de Renens par la création d'un poste de chargé·e de projet à 80% et par la création d'un poste de chargé·e de communication à 30%.
ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières pour un montant total de **CHF 271'700.-** réparti dans les différents comptes des sections des activités physiques et sportives, N° 6500 - Administration et communications générales, N° 6502 - Subventions et aides individuelles, N° 6504 - Activités APS et N° 6509 - Manifestations diverses, ainsi que dans la section rattachée à Gestion urbaine et développement durable N° 3620 - Espaces verts.
PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 8 des incidences financières.

M. le Président met les conclusions du rapport au vote :

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie M. Delaquis pour la lecture du rapport et la commission pour le travail effectué et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission - Préavis N° 45-2023 - *« Parc des Côtes » : réemploi d'une rue en parc public - Plan d'affectation et crédit d'ouvrage »*

M. le Président invite Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

La commission a siégé le 26 septembre 2023 au CTC. Tous les commissaires sont présents.

La Municipalité est représentée par Mesdames Maystre et Zurcher, ainsi que par Monsieur Clément, syndic.

Mme Maystre nous souhaite la bienvenue et nous indique que des changements ont déjà été mis en place : le 30 à l'heure sur le chemin des Côtes et une réaffectation du terrain du parc. Nous saluons la présence de Monsieur Peneveyre, chef de service. Nous avons le plaisir de visionner des diapositives préparées par M. Hofstetter, architecte de la Ville, qui est allé puiser dans les archives afin de retracer l'historique du parc et du chemin des Côtes, et surtout pour situer l'endroit.

Ce préavis comprend deux volets :

1. Affectation du sol
   Le plan d'affectation de 1947 affecte ce secteur, sur Longemalle en zone périphérique et en zone villas sur le chemin des Côtes. Comme cet ancien plan ne prévoit pas de zone de verdure, le projet crée, pour la première fois à Renens, une zone affectée exclusivement à un parc sur l'ensemble du périmètre. Il exclut, par conséquent, de construire un immeuble sur ce terrain.
2. Organisation et plantations
   L'organisation et les plantations dans le parc des Côtes participent ainsi concrètement à différentes mesures, prévues dans le plan climat de notre ville. Ce parc sera agrandi et trente arbres ainsi que des arbustes seront plantés en plus de ceux déjà existants.

La mise à l'enquête a suscité des oppositions :

- Une opposition collective
- Deux oppositions individuelles

La Municipalité a réuni les opposants pour une séance de conciliation, le 5 juillet 2023 au CTC. Les arguments des membres de la Municipalité et des urbanistes présents n'ont pas convaincu les opposants pour qui les avantages de circulation et de stationnement prévalent sur ceux d'un parc public. Les oppositions sont maintenues. Les oppositions et les réponses de la Municipalité figurent dans le présent préavis, je vous laisse le soin de les relire et nous devrons soit les approuver ou soit les refuser en votant le préavis. Lors de la discussion générale, il a été relevé

que c'est quasi le seul endroit de la commune d'où l'on voit le Léman. La partie sud du parc est un belvédère naturel. Dans le parc actuel, il n'y a pas d'arbres majeurs, mais tous les arbres existants seront conservés. Trente arbres supplémentaires seront plantés ainsi que des buissons. Pour choisir les arbres, les responsables prendront en compte le changement climatique et mettront l'accent sur des sortes résistantes à la chaleur, tel le chêne persistant, le pin, etc. Un commissaire regrette qu'il n'y ait plus de variétés d'arbres mellifères, par contre il y aura des buissons qui conviennent aux abeilles. Un commissaire insiste sur le fait que l'on n'ait pas prévu d'arbres fruitiers mais y aura des buissons fruitiers.

La commission dans son ensemble demande que les jeux pour les enfants soient également adaptés aux enfants en situation de handicap ainsi qu'aux chaises roulantes.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

- **M. le Président**

Je vous remercie Mme Berseth et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste quelques précisions quant à ce rapport. Il est dit dans le rapport que trente nouveaux arbres seront plantés, en grande partie des arbres majeurs, en plus de ceux existants, évidemment. Les nouveaux arbres seront entièrement des arbres majeurs. Un commissaire a demandé qu'au moins dix arbres des ces arbres majeurs soient des arbres mellifères, donc des chênes verts, seuls chênes mellifères. Un autre commissaire a également émis le souhait que quelques arbres fruitiers puissent également être plantés, je pense que ce souhait pourrait être réalisé, même si les arbres majeurs procurent bien de l'ombre. Concernant les jeux, le parc est prévu pour des enfants de trois à six ans, les jeux sont simples et ne seront pas adaptés à des enfants à mobilité réduite. Quant aux axes, il est prévu en déplacement nord-sud un cheminement en concassé naturel. Merci de bien vérifier que l'utilisation de poussettes et de chaises roulantes soit facile sur ce matériel. En déplacement est-ouest un cheminement en asphalte sera conservé d'une largeur de 3,5 mètres pour les véhicules d'urgence et les vélos. Ceci ne remet absolument pas en question l'approbation du préavis par les commissaires.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Également commissaire de cette commission, j'avais beaucoup apprécié la présentation dias qui avait été faite et j'avais demandé qu'il soit possible, je crois que Sonomix a reçu les dias de Monsieur Hofstetter, si c'était juste possible de les présenter. C'est très court, mais ça permet à tout le Conseil de se rendre compte un petit peu du projet de ce parc. Je ne sais pas si ça a été fait ? Si c'est possible ? Non ?

- **M. le Président**

Est-ce qu'on aura droit aux images ? On ne les aura pas, alors que le Bureau avait accepté, il y a eu un problème technique sans doute. On est désolés, Madame Rossel, mais on va regarder pourquoi cela n'a pas été fait.

(Un problème de licence a empêché la diffusion des dias).

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée j'invite Mme Berseth à nous faire lecture des conclusions.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

CONCLUSIONS :

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 45-2023 de la Municipal du 28 août 2023,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le plan d'affectation P43 « Parc des Côtes ».
ACCEPTE les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation P43.
LEVE les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation P43.
ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CH 498'000.- TTC** pour l'aménagement et l'agrandissement du parc des Côtes.
Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.
Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3070.5060 – Parc des Côtes – Aménagement et agrandissement.
Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.
AUTORISE le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 1388 d'une valeur comptable de CHF 0.-.

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions du préavis :

C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie Mme Berseth et la commission pour leur travail et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 47-2023 - Pôle Emploi Ville de Renens : ajout d'une prestation pour les 50 ans et plus. Réponse au postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

- **M. le Président**

J'invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Tous les membres du Conseil ayant reçu le rapport, M. Delapierre en fait un résumé oral. Le rapport in extenso est inclus dans ce Procès-verbal.

La séance du 9 octobre 2023 se déroule à la salle de la Municipalité et débute à 18 :30.
Lors de cette séance, étaient présents :
Municipalité : Clément Jean-François, Syndic, Clerc Karine, Chevallaz Georges
Membres de la Commission :

Mmes & MM. Berseth Verena, Sisto Vincenzo, Delaquis François, Taaroufi Rachid, Joerchel Bastienne, Kocher Jonas, Martinelli Sandra, Duperrex Gérard (remplace Negri Capt Stéphanie), Delapierre Roland, président/rapporteur.

La Municipalité explique à la Commission l'importance d'ajouter une prestation à la permanence « Pôle emploi » pour les 50 ans et plus. Ceci afin d'être à la disposition des personnes touchées par un changement ou une perte d'emploi dans la catégorie d'âge susmentionnée. L'objectif est d'aider ces personnes à retrouver un emploi (aide de la Confédération).
En journée, il y a beaucoup de travail à la permanence mais également le soir en raison des cours. Il faut aussi reconnaître les compétences de chacun afin de pouvoir éventuellement utiliser les articles 25 et 31.
Dans les statistiques, il apparaît, qu'à la suite de la fin de la période des chantiers, le chômage augmente.
A la suite de ce petit exposé, les membres de la Commission débattent de l'opportunité de l'ajout de cette prestation :

- Un Commissaire pose la question de savoir comment s'articule la collaboration entre la « Fondation Mode d'emploi » et l' « Association Découvrir ». Il est répondu que cette nouvelle prestation est destinée aux habitants de Renens uniquement et se veut complémentaire. Les autres communes de l'Ouest ne financent pas cette prestation.
- Un Commissaire demande si la Municipalité a pris contact avec la Fondation IPT (**I**ntégration **P**our **T**ous) qui a été retenue par le SECO dans le cadre du projet pilote 2021-2024 "supported employement". La nouvelle offre de «supported employement» s'adresse aux personnes âgées de 50 ans et plus qui arrivent bientôt en fin de droits et a pour but de les aider à trouver un emploi convenable. La mesure dure 18 mois au plus et peut donc se poursuivre même après l'arrivée en fin de droits. La Municipalité n'a pas connaissance de ce programme".
- Une Commissaire explique que les personnes, qui sont licenciées à partir de 58 ans, ont maintenant la possibilité de continuer à être affiliés à la LPP via l'art. 47a. Cette solution permet aux personnes d'accéder à une rente LPP à l'âge de la retraite tout en étant au chômage. Les personnes concernées peuvent demander auprès de la centrale du 2ème pilier s'il y a des comptes ouverts à leur nom auprès d'institutions de libre passage.
- Il faudrait créer des emplois dans l'artisanat et dans l'industrie légère
- Il apparaît nécessaire de rénover les installations sanitaires de la permanence pour qu'elles soient conformes.
- Il faut également examiner les compétences et les diplômes des différents candidats.

A la suite de ce débat, le préavis no 47-2023 est accepté à l'unanimité par la Commission.
Le président de la Commission lève la séance à 20 :15.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Delapierre et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

C'est mon avant-dernière intervention ce soir, je vous rassure. Tout d'abord, j'annonce mes intérêts : j'assume la Présidence de l'Entraide familiale de Renens depuis 2016 et la co-présidence depuis septembre 2023. En partant du principe qu'un Président rapporteur est responsable de son rapport, voici ce que j'ai à dire : dans la commission du préavis 47-2023 siégeaient des Conseillers communaux très au courant de ce dont ils traitent et l'aide précieuse qu'il peut offrir aux demandeurs d'emploi. Je me réjouissais de recevoir votre rapport. Quelle déception ! Selon votre rapport, je vous cite : « en journée il y a beaucoup de travail à la permanence, mais également le soir en raison des cours » de quels cours parle-t-on ? des cours du soir ? première nouvelle. Je ne peux imaginer qu'en ayant les commissaires que vous aviez, que les questions

simples n'aient pas été posées à la Municipalité telles que : pourquoi choisir la Fondation Mode-Emploi ? qui est Mode-Emploi ? pourquoi le nettoyage du bureau très sommaire soit si coûteux, CHF 40.00 de l'heure par personne et ils sont deux pour 40m^2 ? lors des stages prévus dans les entreprises des postes vacants pourraient-ils être attribués aux stagiaires via l'aide AIT ou ASIT ? L'association Découvrir demande une cotisation de CHF 60.00 pour s'inscrire et les programmes seront payants. Comment peut-on imaginer que la personne qui cherche un emploi serait capable de financer un programme ? Toute personne dans la branche sait que ces mesures ou programmes sont extrêmement coûteux etc… etc… Le préavis aurait été suffisant, si la loi nous le permettait. Aucun mot sur la présentation de la Municipalité sur ce projet, c'est navrant. Selon vous, nous aurions souvent besoin d'ingénieurs ingénieux, ce soir, j'ai besoin d'un Président-rapporteur sachant rapporter ! Oui, le préavis aurait été suffisant, même s'il comporte quelques erreurs, par exemple : la surface dont on parle dans ce préavis n'est pas de 270m^2, mais de 225m^2. Les rafraichissements qui ont été faits par l'EFRE à hauteur d'environ CHF 70'000.00 grâce au don de la Loterie romande ont été faits par des entreprises, comme l'exige la Loterie. Et oui, j'ai vu que la subvention locaux en faveur de l'EFRE allait changer, mais j'y reviendrai en décembre au vote du budget.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Au moment du dépôt de ce postulat, il y avait très, très peu de structures qui s'occupaient de l'insertion des personnes demandeuses et demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Et surtout, le taux de chômage de cette catégorie était de 30%, ce qui était équivalant à celui des jeunes. Peu à peu des programmes ont vu le jour et je me réjouis car, par ce préavis, le travail sera effectué pour venir en aide à cette tranche d'âge. J'ajouterai que la Municipalité a bien répondu à plusieurs questions qui ne sont malheureusement pas dans le rapport, parmi lesquelles les obstacles de l'insertion, notamment les défis technologiques ou les salaires et les prestations salariales.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, j'invite M. Delapierre à nous faire lecture des conclusions.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis No 47-2023,

Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus ».
PREND ACTE du dispositif Pôle emploi mis en place par la Municipalité s'adressant à divers publics n'ayant pas ou très peu d'accès aux dispositifs cantonaux pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.
ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 7 des incidences financières pour un montant total de **CHF 79'3000.--TTC**, réparties dans les différentes sections et comptes Nos 3003.3113.04, 3219.3141.01 et 7650.3185.27.
PREND ACTE que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges de fonctionnement

supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7 des incidences financières.

- **M. le Président**

Merci M. Delapierre, je mets au vote les conclusions du préavis :

C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Delapierre et la commission pour leur travail et passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis N° 48-2023 -** Demande de crédit pour - les études préalables et l'organisation d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et la rénovation de la Salle de spectacles de Renens et l'aménagement de ses espaces extérieurs ; - l'étude jusqu'aux soumissions rentrées de l'agrandissement (nouvelle construction) ; - l'étude jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire de la rénovation du bâtiment existant et ses aménagements extérieurs
  Présidence : PSR - M. François Delaquis

- **Préavis N° 49-2023** - Adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise
  Présidence : PLR-PVL - M. Pascal Golay

- **Préavis N° 50-2023** - Mise en œuvre de l'Aide individuelle au logement (AIL) - Réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1564 personnes »
  Présidence : Fourmi rouge – Mme Maria Sisto le rapport est reporté au 1er février 2024

- **Préavis N° 51-2023** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
  Présidence : Commission de Gestion

- **Préavis N° 52-2023** - Plan Climat de la Ville de Renens – 1re génération. Demande d'un crédit-cadre de CHF 2'101'500.- TTC pour le plan d'actions 2024-27
  Présidence : Les Vert.e.s – M. Jonas Kocher

  Préavis N° 53-2023 - Réaménagement de l'Avenue du 24-Janvier - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 744'300.- TTC
  Présidence : UDC – M. Roland Delapierre – le rapport est reporté au 1er février 2024

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Il est sans doute tard, mais je trouve dommage d'écourter pareillement la discussion préalable. En principe, il y a une discussion préalable qui est ouverte et les personnes peuvent dire : « sur ce préavis je demande une attention particulière à ceci ou à cela ». On est en train de « brader », pardonnez-moi, on brade un peu, et je le regrette, un phénomène démocratique. Quant au fait que vous le reportiez, je ne sais pas sur quelles bases vous seul pouvez le faire, j'aimerais que le

Conseil décide de reporter et, si tel est le cas, je m'en accommoderai, mais je trouve que c'est un peu cavalier et peu respectueux du processus qui est le nôtre. On a pu en débattre au début, ça n'a pas été trop long, à nouveau, mais là, habituellement il y a une discussion préalable où les Conseillers qui ne sont pas dans la commission peuvent dire « un point d'attention, pour moi, serait celui-ci ou celui-là » ce qui enrichit nos débats aussi et ce qui fait qu'au final on arrive avec un document élaboré, additionnel. Mais ne bradons pas pareillement les instances qui ont capacité de débattre. Et quant aux délais, on vous a dit qu'il y avait quelques enjeux sur l'un ou l'autre, le fait que vous reportiez simplement et unilatéralement le dépôt m'interpelle. Maintenant, si c'est le Conseil qui vote un report, bien évidemment, je suis soucieux de respecter les règles démocratiques.

- **M. le Président**

Merci Monsieur le Syndic de rappeler les règles de démocratie. Je suis content d'apprendre cela et ça me fait plaisir. Mais il faut que vous preniez conscience aussi que votre pouvoir s'arrête… vous avez le droit de déposer le nombre de préavis que vous voulez, mais cela appartient au pouvoir législatif de fixer la date de la remise du rapport. Et vous parlez du débat unilatéral, je vous rappelle que vous avez agi unilatéralement en faisant l'ordre du jour sans consulter le Bureau conformément à l'article 18 de notre règlement et l'article 24 de la Loi sur les communes. Vous avez établi l'ordre du jour sans entente avec le Président et son Bureau. Donc, ne venez pas rappeler les règles de démocratie, merci. Et si ce soir, votre souhait est de voter, vous demandez si on peut passer au vote, mais ce n'est pas à la Municipalité de demander un vote sur la date de remise des rapports. Merci Monsieur le Syndic. J'ouvre la discussion :

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, c'est au pouvoir législatif que ce pouvoir revient et le Président n'est pas le pouvoir législatif. C'est pour ça que je soutiendrai que l'on vote sur les reports de délais.

- **M. le Président**

Merci Madame Racloz, c'est justement pour cela que j'ai rappelé les règles de démocratie, ce n'est pas à la Municipalité de proposer le vote. Si vous le proposez, on va le faire. Mais avant, je vais passer la parole à Madame Castillo.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Madame Racloz, vous savez très bien que le Président n'a pas eu cette discussion tout seul. On l'a eue en séance de Bureau et les deux scrutateurs, avec le Président, ont voté. Je suis quand même étonnée que vous ne preniez pas ce vote au sérieux. Le Bureau a entendu les Conseillers communaux qui faisaient des demandes dans ce sens-là et nous avons appuyé ça.

- **M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s**

C'est exactement ce que l'on disait en début de séance… On a un travail à faire, on est élus pour faire un travail. Donc, j'aimerais juste bien connaitre sur quoi s'est basé le Bureau pour prendre une telle décision, sur les points réglementaires. Comment on peut repousser ça alors qu'on n'a pas encore demandé au plenum s'il y avait déjà les effectifs et si on pouvait le traiter. J'aimerais juste, avant qu'on se décide, juste savoir ce qui a mené à cette décision.

- **M. le Président**

C'est prévu par notre règlement, c'est le Bureau qui fixe les dates, c'est indiqué dans notre règlement, Monsieur Richard. Et s'agissant de savoir si on passe au vote, Madame Racloz l'a demandé, en tant que Conseillère communale, on va passer au vote. Si quelqu'un d'autre ne souhaite plus s'exprimer, M. Borloz, vous avez la parole.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Au lieu de reporter les délais, on a une séance de rattrapage au mois de décembre, profitons-en pour faire tous les préavis qui devraient être faits cette année. C'est très simple, pour une fois que l'on utiliserait cette séance de rattrapage qui est normalement prévue pour le budget, on pourrait très bien la faire pour rattraper des préavis.

- **M. le Président**

La parole n'est plus demandée. Vous maintenez le vote, Madame Racloz ?

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Oui

- **M. le Président**

On va passer au vote, celles et ceux qui acceptent le renvoi de ces deux commissions, je le rappelle des préavis 50 et 53, au 1er février le font par un lever de main.

- **M. Carole Castillo, Fourmi rouge**

Ce n'est pas clair.

- **M. le Président**

Ce n'est pas clair ? Donc je répète : celles et ceux qui acceptent que le préavis no. 50-2023, le rapport soit reporté au 1er février 2024 le font par un lever de main. C'est la présentation du rapport, je vous rappelle, la date des commissions est maintenue, c'est la présentation du rapport au Conseil communal qui sera reportée au 1er février 2024.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

J'entends bien la date du mois de février, mais si on prend l'option d'utiliser la séance « Joker », est-ce que ce n'est pas un peu illusoire de voter sur février alors que, peut-être, on peut traiter ça encore en décembre ?

- **M. le Président**

Tant que le vote est maintenu par Madame Racloz, on le passe au vote, c'est la procédure. Donc c'est le Conseil communal qui devra se prononcer si on reporte. Mais est-ce que c'est clair, ça a l'air d'être clair pour les Conseillères et les Conseillers ? La date des commissions est maintenue telles que présentées dans l'ordre du jour, c'est la présentation du rapport qui est reportée au 1er février. C'est clair ?

(Brouhaha dans la salle)

- **M. le Président**

On va passer au vote, sinon on ne finira pas…. Oui, Madame Castillo

- **M. Carole Castillo, Fourmi rouge**

Est-ce que je pourrais vous demander une suspension de séance pour parler avec le Bureau ?

- **M. le Président**

C'est une très bonne idée. Je vais suspendre la séance et j'invite aussi les Présidents de Groupe à venir à la table de la Présidence.

La séance est suspendue

- **M. le Président**

On reprend la séance. S'il vous plaît, veuillez prendre place. Merci. Après discussion avec les Chefs de Groupe, on est tombés sur un accord : on ne va pas passer au vote, ce n'est pas utile. Comme la séance du Conseil communal aura lieu le 14 décembre, on aura aussi à voter le budget. On a une date de réserve le 19 décembre. On est tombés d'accord de maintenir les six dépôts de préavis aux dates mentionnées dans l'ordre du jour et si on n'y arrive pas, on reprendra ça le 19 décembre. Voilà, je reprends où je me suis arrêté… j'avais fini en fait, j'étais au 53-2023. Je n'ouvre plus la discussion, puisqu'on a déjà eu une discussion auparavant, donc je clos le point 16 et nous passons au point 17.

17. Motions, postulats, interpellations

Développement du postulat de Mme Colette Racloz intitulé : « Des banc de l'amitié dans les cours de récrés »

- **M. le Président**

Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors sa séance du 31 octobre 2023 et qu'il a été déclaré recevable.

Mme Racloz, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Développement du postulat « Des bancs de l'amitié dans les cours de récrés »

C'est en 2012, que le premier « banc de l'amitié » a été mis en place aux Etats-Unis par une jeune fille qui avait du mal à se faire des copains dans une nouvelle école. Le but de ce type de banc est que les enfants puissent venir s'asseoir dessus lorsqu'ils cherchent un ami avec qui discuter ou jouer. Ces bancs sont souvent colorés, voir même décorés par les élèves eux-mêmes, et sont présentés aux enfants pour qu'ils soient sensibilisés à la problématique de l'isolement scolaire et qu'ils utilisent au mieux le banc, c'est-à-dire qu'ils viennent s'asseoir dessus lorsqu'ils cherchent un copain avec qui jouer ou venir à la rencontre d'un autre élève qui s'y serait déjà assis. De plus, ces bancs permettent aussi à un enfant mis de côté dans sa classe de pouvoir entrer plus facilement en contact avec des enfants d'autres classes et de peut-être trouver un souffle nouveau. En plus de permettre aux élèves de trouver des copains avec qui jouer, ils permettent également de mettre la puce à l'oreille aux enseignants. En effet, l'isolement ou le harcèlement scolaire peut être difficile à repérer et il est souvent difficile pour un élève d'en parler. Grâce aux bancs, les enseignants peuvent aussi remarquer si un élève se retrouve souvent assis sur le banc et donc détecter un potentiel isolement. J'estime qu'il est essentiel de lutter contre l'isolement et le harcèlement scolaire dès le plus jeune âge et de réellement sensibiliser les enfants à cette problématique.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de mettre en place des bancs de l'amitiés dans les cours d'écoles primaires de la Ville.

- **M. le Président**

Merci Madame Racloz, J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, je soumets au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A UNE LARGE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Le Président**

J'invite M. Delaquis à déposer sa motion

- **M. François Delaquis, PSR**

Motion :

« Pour un passage d'un concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement de 2009 à un règlement actualisé en fonction des besoins des organisateurs, de la population et de l'environnement.

Comme son titre l'indique, j'inviterai la Municipalité à mettre à jour les meilleures pratiques et à les formaliser.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Delaquis. La discussion est toujours ouverte. La discussion n'est plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite M. Pierre Borloz à poser sa question

- **M. Pierre Borloz, PSR**

C'est aussi la dernière fois que vous me voyez…En 2022 nous acceptions le préavis 23-2022 « Redynamisation du Marché de Renens ». Ce préavis mentionnait qu'une société se chargeait de prendre contact avec les commerçants, l'ACR mais également la population afin de mieux connaître leurs idées et attentes. La commission avait émis deux vœux : Le premier d'améliorer la signalétique pour tous les modes de transports, le deuxième que la Municipalité ait une vision globale de la redynamisation du Marché et complète cette 1ère étape en prenant en compte le mobilier urbain, l'équipement, le parking mobilité douce. Un budget a été alloué jusqu'en 2026 pour les actions de redynamisation. Les affiches sont belles et je me réjouis de découvrir les nouvelles animations et surtout les nouveaux stands. Mais je pose la question à la Municipalité : qu'en est-il ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Merci Monsieur Borloz pour votre question. Il y a eu beaucoup de travail qui a été fait cette dernière année par l'agence Horde, notamment pour retrouver tout ce qui est graphisme. Vous avez vu, maintenant, le marché a son propre graphisme avec ses affiches. Il y a encore passablement de travail au niveau de la signalétique à faire, effectivement, cela fait partie du bilan que nous venons de faire avec eux et qui va être encore développé. Ils ont fait aussi un énorme travail pour rechercher des nouveaux stands et de nouvelles idées. C'est d'ailleurs comme ça que l'on a eu un rémouleur qui vient une fois par mois, un stand de réparation de vélos, aussi une fois par mois. On a trouvé un boulanger, ça manquait depuis longtemps, ça n'a pas été simple. On a eu une première expérience, finalement le boulanger a décidé de ne pas poursuivre l'expérience parce

que la caisse n'était pas suffisante le samedi. Et maintenant, on a un nouveau boulanger depuis quelques semaines qui est très content, c'est un boulanger qui vient de Prilly, parce que ceux de Renens n'ont pas montré d'intérêt pour venir à la Place du Marché. Ensuite, au niveau des animations, plusieurs choses ont été développées : il y a eu des cours de yoga, des cours de danse, des groupes locaux sont aussi venus se produire. On n'a pas eu une très très bonne expérience avec les buvettes, parce que c'est compliqué de ne tenir une buvette que le samedi matin avec des recettes relativement variables. Certains associations ou groupements ont décidé de tenter l'expérience, ils ont fait quelques marchés et, au final, ça ne fonctionne pas. Dans le bilan que l'on vient de tirer avec l'agence Horde, après une année de travail, cela fait partie des défis que l'on va faire. On va aussi essayer de motiver les associations locales, les clubs sportifs pour venir tenir la buvette une fois de temps en temps et de pouvoir tourner sur toute la saison entre avril et fin septembre/début octobre. Donc voilà, il y a déjà pas mal de choses qui ont été faites, ce n'est pas tout à fait simple. On se rend compte que de dynamiser le marché et de faire ressembler à celui de Lausanne ou de Morges n'est pas simple, n'est pas chose aisée. On rêve d'avoir un poissonnier une fois, d'avoir un rôtisseur, malheureusement les poissonniers ne sont pas légion dans le Canton, ils sont déjà soit à Lausanne, soit à Morges. L'agence Horde fait beaucoup, beaucoup de recherches, il y a eu plus d'une centaine de téléphones qui ont été faits pour trouver. Et l'idée, ce n'est pas de ramener de nouveaux maraîchers et de créer de la concurrence qui serait inutile, mais bien sûr de renouveler l'offre. Et après, c'est un peu la quadrature du cercle : si les Renanais ne viennent pas au marché, les maraîchers n'ont pas envie de venir non plus et de faire des toutes petites caisses, d'être là depuis 6h30 le matin jusqu'à 12h30 pour 200.00 francs, c'est compliqué. Donc, voilà, c'est un travail vraiment global tant sur les exposants que d'essayer de faire revenir les personnes. Aujourd'hui il y a ce graphisme, on a aussi essayé de travailler avec les étudiants, de pouvoir faire des vide-greniers, c'est la même chose : ils sont venus une fois, deux fois, ils ne gagnent pas suffisamment d'argent et ils abandonnent. Il y a tout un travail derrière qui est fait, on est très, très attentifs à ça. Dans le rapport de gestion il y aura bien sûr un chapitre là-dessus, sur lequel on fera le bilan détaillé de tout ça. Mais on continue de travailler, on est très attentifs et vraiment on a une très bonne collaboration avec Horde. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Borloz.

- **Mme Castillo, Fourmi rouge**

Dernière fois pour moi aussi, ce soir. Pour des raisons d'économies d'électricité plusieurs de nos parcs sont dans l'obscurité totale, nos rues aussi très tôt dans la soirée, heure d'hiver oblige. Ne pourrions-nous pas revoir cette décision et la rendre moins drastique ? ou le Greffe pourrait-il nous fournir des lampes frontales à un prix défiant toute concurrence ? Priorité à la sécurité, s'il vous plait.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je peux répondre pour la Municipalité. C'est une décision qu'on avait prise en Municipalité, une décision pas facile à prendre. C'est une décision qui s'était inscrite dans une volonté d'économiser l'énergie, d'être aussi attentif à ce que nous faisions et pouvoir garantir que l'énergie aille là où c'est prioritaire. On a actuellement une difficulté, c'est d'éclairer à moitié les parcs, on est en train de changer l'électrification de nos rues, de nos parcs pour demain pouvoir être sélectifs sur les endroits qu'on éclaire. Aujourd'hui, on est dans une situation qui est un peu tout ou rien. Cette décision a été prise il y a quelques semaines en Municipalité, cela n'a pas été simple. On pensait montrer qu'il était possible de maintenir une ou deux actions en matière d'économies d'énergie, sachant que l'intention était la suivante : est-ce qu'on est capables de tenir, dans un monde où effectivement le climat nous montre qu'il faut des mesures importantes, est-ce qu'on est capables de tenir une mesure ? Celle-ci nous semblait praticable et, après un vaste débat,

une majorité s'est exprimée pour tenter de maintenir cette économie d'énergie, comme un geste pour le climat.

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

Mon intervention ce soir se doit à l'augmentation massive du prix de l'électricité pour 2024. J'ai des petites questions, si c'est possible de répondre aujourd'hui, sinon pour le prochain Conseil. Est-ce que la SIE envisage d'augmenter ou stabiliser les prix sur notre Commune ? Une autre question : Si une éventuelle hausse, TVA ou taxes, quel en serait le pourcentage ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vais tenter de vous répondre ce soir par rapport à ça. On a des informations qui circulent, notamment les informations donnent de nombreuses indications sur le prix de l'électricité. Vous avez pu le voir que, pour mémoire, juste depuis 2023 SIE commercialise l'électricité, dans le passé c'était Romande Energie Commerce qui le faisait. On a repris notre autonomie. On est arrivés l'année passée sur le marché en devant commencer à acquérir de l'électricité, au pire des moments, finalement, parce que certains jours le KWH se vendait 1 franc, au pire moment 1 franc 10 le prix de l'énergie, sans aucune des taxes. Par chance, aujourd'hui on le sait, ça s'est un peu assaini ; on pense qu'on ne reviendra jamais au tarif qui était historique à 5-6 centimes. A l'époque on se demandait pourquoi garder des barrages, puisque le charbon pouvait nous faire des Kwh à 4 centimes. Aujourd'hui il y a une autre prise de conscience, on est en train de dire qu'il faut absolument développer le Kwh avec une provenance durable, donc heureusement, c'est une bonne orientation. On a maintenant espoir, on a fait des acquisitions d'électricité à des tarifs qui laissent envisager qu'on n'augmentera pas le prix de l'énergie ces prochaines années, quand bien même on est tributaires d'un marché et donc, on espère qu'on restera à ces prix-là. Mais vous avez vu, cette année on est classés dans la moyenne, on est un des secteurs qui n'avons pas augmenté. On a quelques leviers pour aussi contrôler le prix de l'électricité. Donc on a décidé de la laisser à un prix stable. Et par rapport aux taxes, elles nous échappent. Lorsque la Confédération décide d'une taxe, typiquement une a été créée pour les prévisions en hiver, celle-ci est imposée par la Confédération. Nous on a compétence sur l'acquisition d'électricité, d'être bons à l'acquisition. On est compétents pour choisir l'énergie qu'on revend, mais sur les taxes on est condamnés, comme tous les autres, à les appliquer. En espérant ainsi avoir répondu à votre question.

- **M. Mohamed Jribi, PSR**

Ma question concerne ce soir le SIT, le Service Intercommunal de Taxis, dont la Ville de Renens fait partie parmi les treize-quatorze communes. En décembre 2022, suite à la faillite d'un garage qui tient vingt-cinq concessions de taxis, le SIT a lancé le 9 décembre 2022 un appel d'offre dans quinze concessions individuelles et dix concessions entreprises, Le 1er février 2023 le SIT a rendue publique sa décision, signée par le Président de la commission administrative avec un délai recours de trente jours. Une dizaine de Renanais ont participé à cet appel d'offre, dans les deux types de concessions et, parmi eux, quelques-uns ont reçu une décision favorable écrite. Depuis cette date, le 1er février 2023, et trente jours de délai de recours, jusqu'à aujourd'hui, 9 novembre, près de onze mois, c'est le silence radio qui règne sur le SIT et ses différents départements. Des e-mails envoyés durant les mois de mars, avril août à Monsieur Hildbrand, le Président de la commission administrative, des lettres recommandées envoyées en août et septembre au même responsable par des avocats, des lettres recommandées envoyées le 17 octobre par avocat au Président de la commission administrative, au Président de la conférence de police, au Président du Conseil intercommunal sans réponses, ni avis de réception. La question, et avant de la poser, j'annonce mes intérêts comme participant à cet appel d'offre. Devant ce silence radio étonnant,

à tous ces différents types de communication officiels adressés aux différentes instances du SIT, je m'adresse à notre Municipalité pour protéger les intérêts des citoyens renanais et savoir si Renens, la deuxième ville du SIT, ne participe pas à la prise de décision, elle devrait avoir les moyens de participer fortement au contrôle, je pense et à la mise en exécution des décisions du SIT, Service Intercommunal de Taxis.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Depuis le mois de juin on a discuté de cette problématique. Cette offre de prestation du Service Intercommunal de Taxis. J'ai eu le temps d'écrire à mon collègue Monsieur Hildbrand qui a eu la gentillesse de répondre, mais sa réponse ne nous a pas suffi, parce que c'est une commission ad hoc et indépendante constituée de professionnels à qui on a demandé d'attribuer ces concessions. Et ce qui passe, moi je suis membre de la commission intercommunale, je ne suis pas membre du service et par convention, on a délégué cette compétence à Lausanne et, même Monsieur Hildbrand n'est pas au courant de comment ça s'est déroulé et à qui on a donné ces concessions. Je comprends que vous êtes du métier, mais on a de la peine à vous suivre. Si vous voulez que la Commune écrive officiellement au SIT, et je me tourne vers le Syndic, pour avoir des informations sur le déroulé et à qui a été attribuée cette commission et si ça s'est bien passé ou non, on pourra le faire. Mais une chose est certaine, depuis une année, les concessions ont été attribuées et on ne sait pas jusqu'à quel niveau vous n'avez pas été sollicité, vous n'avez pas eu de retour, pas de réponse et vous ne savez pas si vous êtes admis ou pas. Je sais qu'il y a eu des recours, mais je ne sais pas si c'est à votre niveau que ça se passe.

- **M. Mohamed Jribi, PSR**

Je ne parle pas en mon nom uniquement, mais à celui de plusieurs personnes qui attendent cette décision et je ne parle pas de la décision qui est déjà prise, les communications et la décision sont rendues. Mais au niveau de l'exécution, il y a un nouvel appel d'offre qui va être lancé, jusqu'à maintenant cette décision n'a pas vu le jour et je ne parle pas de qui prend la décision, mais l'instance qui contrôle l'exécution de cette décision, comme c'est un service rendu à toutes les communes, parmi les communes, c'est Renens la deuxième plus grande ville, au moins qu'elle contrôle ou qu'elle suive l'exécution de ces décisions.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous ai dit que dans la convention toutes les communes ont fait une délégation de pouvoir à Lausanne, c'est eux qui organisent l'opération, la distribution des licences. Si vous voulez, on peut écrire une lettre officielle et demander comment ça s'est passé, cette commission. Mais voilà, ça s'arrête là.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai deux choses : quand on a eu la commission pour étudier le Théâtre Silo du Lac, à la Rue du Lac, vous nous avez encouragés à utiliser le parking du Censuy. J'ai fait la remarque, le Syndic était là, qu'il n'y avait pas d'éclairage depuis le parking jusqu'au Silo du Lac. Donc, ça a été fait depuis, je dis merci. Et maintenant, je viens de passer, tout à l'heure, je ne sais pas si vous avez vu, ils ont refait le parc de jeux à la Rose rouge. Alors les jeux, c'est extraordinaire, vous pouvez prendre exemple pour faire, rénover, ceux de la Place du Marché, parce que c'est l'horreur. Mais par contre, ce serait bien s'il pouvait y avoir un éclairage sur le Chemin de la Rose rouge. Parce que je suis déjà passé et ça fait deux-trois mois maintenant qu'il n'y a rien du tout. Moi j'ai une lampe de poche, ça va, j'arrive à me déplacer. Merci d'avoir pris note.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je voulais juste, Monsieur le Président, ça vous concerne en fait, je voulais juste vous dire que je m'intéressais à la politique, locale mais aussi nationale, osons les mots. Et il me semble que ces dernières semaines il s'est passé quelque chose à l'échelle fédérale. Il y avait une tradition, il me semble, c'était d'exprimer les suffrages à Renens, donner les résultats, etc… lors du Conseil communal et je n'ai rien vu. Soit la tradition ne se fait plus, soit je ne sais pas, on attend le deuxième tour des élections au Conseil des Etats pour avoir l'ensemble des résultats, je vous laisse décider. Mais enfin, j'aimerais bien que ce soit fait, si c'est possible.

- **M. le Président**

Vous avez tout à fait raison, ça se fera au prochain. Merci.

La parole n'étant plus demandé, la discussion est close.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 dans cette même salle. Il est 23h22 et je lève cette séance. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour.

Le Président
Jeton Hoxha

la secrétaire
Corrine Simon